VOLUME VII | WINNIPEG, MARDI, 20 AVRIL 1920 | NUMERO 45

LA LIBERTÉ

Adressez toute correspondance à
"LA LIBERTE"

ABONNEMENTS:
Canada et Etats-Unis - $2.00
Union Postale - $2.50

Imprimé et publié par la
WEST CANADA PUB. CO. LTD
619 McMcDermot
Téléphones Garry 4264-4965

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

Paroles Regrettables

Ce sont les paroles attribuées par la presse quotidienne de Winnipeg à M. Albert Préfontaine, chef de l'opposition conservatrice au Manitoba.

"Laissez en paix la question bilingue", aurait-il dit aux membres de la convention conservatrice réunis pour préparer un programme d'action, en vue des prochaines élections provinciales.

Nous voulons être justes pour M. Préfontaine. Le sort de son parti tel qu'organisé nous laisse indifférents presqu'à l'égal du sort du parti libéral sous la direction de M. Norris, flanqué de son ministre actuel de l'Instruction publique. Nous donnons à M. Préfontaine le crédit d'une bonne intention; nous croyons deviner ce qu'il a voulu dire: ça vaudrait beaucoup mieux que ce qu'il a dit. Avouons qu'il a perdu une excellente occasion de mettre en pratique le vieux dicton: "Le silence est d'or".

Pour toutes fins pratiques, ses paroles veulent dire que le parti conservateur se désintéresse de remettre en place ce qui n'aurait jamais dû être touché, pour l'honneur du *fair play* britannique et le respect à la parole donnée. Nous le regrettons, car c'est laisser dans les chairs vives de la nation canadienne une plaie hideuse qui, non seulement soulève le coeur de tous ceux qui l'ont à la bonne place, mais met en danger la paix nécessaire à la prospérité de ce pays.

Nous n'accepterons jamais cette position! Nous ne sommes pas plus émus des injures que la grande presse locale nous lance à ce sujet, que de l'abandon des politiciens, de quelque couleur qu'ils soient.

Il y a beau temps que le sort des partis politiques nous laisse indifférents, à la *Liberté*; nous n'existons pas pour faire de la politique de partis. Il nous semble que ceux des nôtres qui croient encore au parti politique comme à l'évangile, feraient bien de reconsidérer leur *credo* politique; il sonne le creux.

Mais, si nous ne voulons pas faire de la politique de parti, nous ne pouvons sûrement pas nous désintéresser des affaires publiques de notre pays, car c'est bien dans l'assemblée législative que s'est commis le brigandage qui porte atteinte à la foi de nos enfants par l'école neutre, et à notre fierté nationale par l'exclusion de la langue de ceux qui ont apporté la civilisation à ce pays, et qui sont encore le tiers à peu près de la population.

Nous ne pouvons donc pas nous désintéresser de la lutte qui se prépare, et nous invitons les nôtres à s'organiser pour tirer le meilleur parti possible des élections qui se feront dans quelques mois.

Ne pas faire de la politique de parti ne veut pas dire se croiser les bras. N'oublions pas que si nous avons des devoirs comme individus, nous avons aussi des devoirs comme citoyens d'un pays, et, dans les circonstances présentes, notre dignité, tout comme notre intérêt, demandent que nos décisions pratiques soient prises à la lumière d'intérêts supérieurs à l'intérêt des partis politiques, quels qu'ils soient.

Quelles alliances voudront faire les nôtres là où ils ne peuvent s'assurer l'élection pour leur compte, c'est à eux d'y voir; nous n'entendons pas sortir du rôle qui est le nôtre à la *Liberté*, et nous savons nos concitoyens assez intelligents pour prendre eux-mêmes leur parti. Dans toutes leurs décisions pratiques cependant, nous les invitons à ne pas perdre de vue les paroles si justes et si noblement fières que prononçait tout dernièrement l'Honorable Sénateur Belcourt, à une des séances du Sénat, à Ottawa:

"Est-ce donc à dire que nous sommes condamnés, nous Canadiens-français, sous l'égide du drapeau britannique, à envier en vain le sort des minorités européennes et la liberté que nous leur accordons comme membre de la Ligue des Nations? J'adjure une fois de plus la majorité de langue anglaise de ce pays d'accorder à la minorité de langue française la même mesure de justice qu'elle accorde aujourd'hui même aux minorités d'Europe et de ne pas refuser ici les subsides scolaires qu'on accorde ailleurs; j'adjure la majorité canadienne de se demander si le temps n'est pas venu, pour être logique avec elle-même, dans ces ratifications des traités européens, de traiter plus raisonnablement les minorités du Manitoba et de l'Ontario."

Nous remercions le Sénateur Belcourt de ces justes et fières paroles. M. Préfontaine, à la veille de passer à d'autres mains la gouverne de son parti, à la législature du Manitoba, n'a pas cru pouvoir tenir des propos analogues; que n'a-t-il, du moins, gardé le silence!! Ses meilleurs amis l'eussent vivement souhaité.

Un programme

Nous recevons, avec prière de publier, un article signé par M. Joseph Bernier, ancien ministre dans le Gouvernement Roblin et rédacteur actuel du *Manitoba*.

Nous avons souvent dit ici, et nous tenons à le répéter, la *Liberté* a été fondée pour défendre les principes catholiques et la langue française. Nous ne touchons à la politique que dans la mesure où ces deux questions vitales sont au jeu.

Les couleurs politiques de M. Joseph Bernier sont connues; il ne les a d'ailleurs cachées à personne dans le passé. La communication qu'il nous adresse nous fait croire qu'il n'est pas satisfait de la position prise par son parti, et il se met en marge pour la présente lutte provinciale, au moins. Question d'idées et de principes, cela n'est pas de nature à nous déplaire.

Si nous comprenons bien, le programme qu'il formule est le suivant:

1o.—Justice et charité pour tous.

2o.—Respect à Dieu dans la législation pour que la législation humaine ait droit au respect de ses administrés.

3o.—Donc enseignement religieux à l'école.

4o.—Puis respect aux deux grandes races qui ont été parties au contrat qui a fait le Canada ce qu'il est. Donc, il faut que la guerre au français cesse. Avec l'anglais il a des droits spéciaux au Canada.

5o.—Respect tout de même aux diverses races que nous avons appelées à vivre chez nous. Cessons de les traiter d'étrangers et donnons-leur le traitement loyal auquel elles ont droit en justice et en charité chrétienne bien entendue.

Un parti politique qui voudrait mettre ces principes à la base de son action aurait bientôt rétabli la paix dans le pays et amènerait l'union nécessaire à la prospérité, même matérielle, du Canada. Ce serait faire de l'action sociale sage et éclairée. Nous en serions sûrement.

Aux Communes

Le Sénat a délibéré mercredi sur la question du divorce, qui tend de plus en plus à se généraliser dans notre pays, c'est-à-dire dans les milieux qui ne partagent pas notre religion. Dieu merci, le catholicisme nous protège de cette plaie sociale, qui menace de ravager l'univers et ruine déjà plus d'un million de foyers par année aux Etats-Unis, ce que le sénateur Lynch-Staunton, protestant de l'Ontario, n'a pu s'empêcher lui-même de qualifier d'horrible et désastreux.

Au Canada, jusqu'à présent c'était un comité de sénateurs qui siégeait chaque année pour entendre les causes en divorce et l'accorder s'il le jugeait à propos. Avant la guerre, on avait ainsi à juger d'une douzaine environ de cas par année; cette année, 1920, c'est au-delà de trois cents. On voit que le mal s'étend et que la plaie s'agrandit, surtout parmi les rangs des soldats et officiers revenus de la guerre. Cette longue absence a exposé la foi conjugale à bien des dangers, et lorsque la ruine du foyer ne tient qu'à une question d'argent et à un bon avocat, la nature humaine est portée à se laisser facilement tenter. Au lieu d'une bonne et franche explication, au lieu de recourir au conseiller précieux qu'est dans chaque paroisse le représentant de Dieu comme on le fait si fréquemment chez nous, on agit avec moins de réflexion et de charité dans les autres provinces et les autres confessions religieuses, et c'est à l'avocat qu'on s'adresse tout de suite, par coup de tête et amour-propre blessé. Les premiers à en souffrir seront les enfants, mais malheureusement on ne pense pas à eux en ces tristes occasions. Et pour peu qu'on ait assez d'argent, ce sera une cause en divorce que les sénateurs auront à étudier et à trancher dès l'ouverture de la session du Parlement.

Mais depuis deux ou trois ans, c'est-à-dire depuis l'augmentation du nombre des divorces amenée par la guerre, les provinces anglo-canadiennes où les nôtres ne sont qu'une minorité, ont voulu simplifier les procédures et en un mot rendre le divorce plus accessible, plus facile aux pauvres gens. C'est ainsi que les provinces de l'Ouest en général ont prétendu que la loi permet à leurs Cours supérieures de délier le lien conjugal sans qu'il soit besoin d'aller jusqu'à Ottawa. Ce point de vue a prévalu un peu partout, de sorte qu'aujourd'hui ces provinces accordent des divorces reconnus valables, à l'exception de l'Ontario et de l'Ile du Prince-Edouard, qui ne croient pas en avoir le droit de par la constitution. C'est à cela qu'on a voulu "remédier" hier au Sénat, lorsque le sénateur Ross a présenté un bill pour donner aux tribunaux supérieurs de l'Ontario et de l'Ile du Prince-Edouard la même procédure que les autres provinces en majorité anglaises, c'est-à-dire le divorce prononcé par les cours de justice et non pas par le Sénat. Cela toujours dans le but de le rendre accessible à toutes les bourses, ou à peu près. Comme résultat de cette loi, il n'y aura que la province de Québec d'exempte de la plaie du divorce. Comme c'était inévitable, il a été fait allusion à cette dernière province, dont la population est en grande majorité catholique et par conséquent opposée à cette loi de dissolution sociale. Mais ce n'est pas tout: Même les protestants du Québec sont d'accord là-dessus avec les catholiques, au grand étonnement de leurs coreligionnaires des autres parties du Canada. C'est que l'exemple de la vie d'une population catholique impressionne malgré eux nos frères séparés, et qu'ils sont venus à se rendre compte de la sagesse profonde de l'Eglise en maintenant l'indissolubilité du mariage, sur laquelle s'appuie la famille, cellule-base de la société chrétienne. Et cela est tellement vrai que l'on a pu entendre hier un sénateur protestant et de langue anglaise des Cantons de l'Est, M. Rufus Pope, qui est ordinairement compté comme l'un de nos adversaires les plus déclarés en matière de langue, déclarer ouvertement qu'il est d'accord avec les catholiques pour s'opposer au divorce sous tous ses aspects. Peut-être même nous saura-t-on gré de reproduire ici quelques-unes des paroles du sénateur anglo-protestant de Compton, M. Pope:

"Je sympathise beaucoup, dit-il, avec ceux des honorables sénateurs ici présents qui représentent des populations tellement immorales, qu'ils sont obligés d'en rapprocher les facilités de dissoudre le lien conjugal. Pour moi, je me félicite d'appartenir à la province de Québec, où je fais partie de la minorité anglo-protestante. Vous n'ignorez pas que les Cantons de l'Est, où j'habite, touchent à la frontière américaine et avoisinent le Maine, le Vermont, le New-Hampshire, etc., et je dois dire que la conception légère et immorale qu'on se fait dans ces Etats du lien matrimonial a fait une profonde impression sur notre peuple des Cantons de l'Est. Nous considérons le lien conjugal comme une chose sérieuse et solennelle. Je ne dis pas qu'il ne s'élève pas de temps en temps quelque trouble de ménage, et qu'on n'ait pas l'occasion parfois d'offrir un mot d'avis et de conseil dans l'intérêt de chacun, mais ce n'est jamais bien bien grave. Le bill qu'on nous présente aujourd'hui fait une exception un peu dédaigneuse à l'endroit de la province de Québec, mais je ne veux pas qu'il soit dit que les Canadiens-français catholiques de la province de Québec sont seuls à repousser le divorce comme institution légalisée; je représente les anglo-protestants de la même province, et je partage là-dessus les opinions de la majorité franco-catholique, qui sont aussi celles de mes mandants. Selon nous, le principe est mauvais et dangereux pour la société, et je suis favorable à tout ce qui peut le rendre plus difficile d'accès aux pauvres comme aux riches. Qu'on en mette le coût à $5,000, si l'on veut, le moins nous saperons la solennelle alliance matrimoniale, le mieux ce sera pour l'avenir du Canada et le bien de nos concitoyens."

Un autre sénateur protestant, M. Lynch-Staunton, de la ville d'Hamilton, Ontario, a parlé dans le même sens. Pour sa part, il ne s'occupe pas de ce que peuvent penser les gens sur cette question, mais de ce qu'il en pense lui-même. Or, le divorce est un ver rongeur de la société humaine, et ceux qui le préconisent lancent le défi à la face du divin Fondateur du christianisme. Or, plus on le rend facile, et plus le mal se multiplie. En Angleterre il y a eu 10,000 instances en divorce l'année dernière, tandis qu'aux Etats-Unis on en a compté environ un million. C'est simplement épouvantable. Là où autrefois on méprisait les divorcés, on leur ouvre maintenant les portes toutes grandes, comme si l'adultère n'était pas une honte en même temps qu'un crime et comme si nous n'avions pas le devoir de protéger les petits enfants tout autant que la société elle-même. Mettre le divorce aux mains des cours locales, c'est inviter les gens de mauvaise humeur à se rendre chez l'avocat et à instituer un procès avant d'avoir pris le temps de réfléchir, tandis qu'avec le Sénat, ils n'osaient pas se mettre en frais. Comme résultat, les mécontents patientent, réfléchissent et se raccordent dans la plupart des cas, et nous avons une population dont on peut dire qu'elle est la plus vertueuse et la plus morale qu'il y ait au monde. Aux Etats-Unis, pour peu que cinq ou six personnes soient réunies, on ne peut parler du divorce, car il s'en trouve toujours une ou deux qui sont des divorcés. Non, laissons le divorce aussi éloigné que possible, aussi difficile à atteindre; autrement, nous intervenons dans les relations les plus sacrées qu'il y ait entre l'homme et la femme, nous aliénons les droits sacrés de l'enfant. Nous n'avons pas le droit de voter une mesure d'une pareille gravité pour les raisons futiles qu'on invoque auprès de nous."

M. Béique et M. Casgrain, de Montréal, ont tous deux pris parti dans le même sens, et l'on s'attendait à un discours documenté de M. Thomas Chapais, mais celui-ci en a été empêché par une subtilité de procédure à laquelle il n'avait pas fait attention, n'étant au Sénat que depuis peu. Il devait cependant se reprendre et prononcer un fort plaidoyer dont nous serons heureux de donner des extraits.

Les autres sénateurs canadiens-français, sauf M. Beaubien, se sont abstenu de voter et le bill du divorce en faveur de l'Ontario et de l'Ile du Prince-Edouard a été voté par 37 voix contre 7, à la suite d'un plaidoyer spécieux du leader ministériel, M. Lougheed, qui a écarté toute considération religieuse et morale pour ne voir que l'exemple des autres pays où, dit-il, le divorce est admis dans les lois. Il ne lui est pas venu à l'idée de voir quel beau résultat les pays étrangers ont eu avec leur manque de sens religieux, qui les a conduits à une effroyable boucherie humaine de près de cinq années. M. Belcourt a eu une pensée parallèle lorsqu'il a donné lecture d'un article du *Figaro*, de Paris, dénonçant le grand nombre des divorces accordés par une cour française, au taux d'un divorce par minute environ, dans la lecture de décisions. C'est avec des méthodes pareilles que les peuples se corrompent et que la société humaine se disjoint et s'effondre. L'Eglise catholique seule joue le rôle d'un roc dressé solidement dans un océan démonté de passions et d'appétits désordonnés, et il est consolant de voir que même les protestants intelligents sont obligés de temps en temps de le reconnaître et de s'incliner devant la plus grande force morale qui existe au monde.

* * *

Quant à la Chambre des Communes, elle va tranquillement son chemin et ne se fait pas de bile par le temps qui court. On y discute diverses questions d'importance moyenne, et ce n'est que de temps en temps qu'une étincelle s'allume et que la discussion retrouve un peu de l'animation qu'elle avait presque tout le temps autrefois. C'est que l'esprit de parti a quelque peu les reins cassés, depuis que sir Robert Borden a infusé une si grande proportion de sang libéral à son parti conservateur. Il en est résulté une confusion difficile à décrire, mais que les observateurs constatent tous les jours.

Cette [...]ne, par exemple, on a com[...] de disséquer la nouvelle [...] électorale clause par clause. Elle avait été précédemment présentée et expliquée par le Solliciteur-général, M. Guthrie. En temps ordinaire, une loi électorale nouvelle ne manque pas de soulever les plus violents débats, mais cette fois-ci que pouvait dire le parti libéral à l'encontre des paroles d'un libéral devenu ministre dans un cabinet de coalition et continuant de se proclamer libéral, comme font les autres qui ont suivi son exemple? Nous disons à dessein son exemple, car M. Hugh Guthrie fut le premier des partisans de sir Wilfrid Laurier à se séparer de ce dernier pour suivre sir Robert Borden dans sa politique du service militaire obligatoire. Or, M. Guthrie dans son discours a fait l'éloge des politiciens d'autrefois, libéraux comme conservateurs, qui ont eu à se prononcer sur une question semblable, et il a cité des paroles de chefs libéraux à l'appui de certains aspects de la nouvelle loi qu'il présentait. Il est difficile à un libéral de s'insurger contre ce qu'ont dit d'autres libéraux bien cotés, surtout quand leurs paroles sont mentionnées par un ex-libéral qui prétend l'être encore. Et qui sait comment vont tourner les choses d'ici à quelques mois? M. Borden doit revenir au commencement de mai, il devra reconstituer son cabinet dans le cours de l'été au plus tard, et d'une façon ou de l'autre les élections ne sont pas bien loin, qu'on les aie dans un an ou dans deux ans environ. Tout cela met de l'incertitude et du vague dans la bataille parlementaire, où l'on semble se battre plutôt par habitude que sous l'empire des anciennes passions et en vertu de plans définis et arrêtés.

Un débat assez animé s'est cependant élevé mardi alors qu'on étudiait la clause 10 réglementant les souscriptions au fonds électoral d'un parti politique. De tout temps, il y a eu ce qu'on appelle la Caisse électorale ou quelque désignation semblable, à laquelle des "amis de la bonne cause" quelle qu'elle soit, versaient des contributions allant d'une piastre à cent mille piastres, peut-on dire, et même davantage. La loi nouvelle défend ces versements de la part de toute compagnie ou association commerciale ou industrielle ordinaire, et ne les permet qu'aux organisations politiques proprement dites. Les Fermiers de l'Ouest se sont sentis visés par cette clause, qui paraît viser directement leur puissante association dite des *Grain-Growers*, des Fermiers-Unis comme on les appelle aussi, et ils ont protesté que ce n'est pas nécessaire, et qu'ils n'ont nullement l'intention de faire servir les fonds de cette organisation à leurs luttes électorales. L'un d'eux, M. Gould, nouveau député d'Assiniboia, a ajouté qu'ils ont d'autres moyens plus honnêtes de se procurer les fonds nécessaires; c'est-à-dire par souscriptions volontaires de une piastre et même de cinquante sous par tête. Là-dessus s'est engagée toute une petite bataille parlementaire, les unionistes criant au scandale et à la corruption électorale. Un homme, disent-ils, qui a donné une piastre en faveur d'une candidature quelconque, se trouve intéressé davantage au parti en question, et il sera porté à "suivre sa piastre" comme on dit, de sorte que le vote qu'il donnera sera influencé d'avance par cette souscription. Mieux vaut laisser continuer le vieux système des contributions personnelles, et ne défendre que celles des compagnies et sociétés financières, ainsi que le veut la nouvelle clause 10.

Les Fermiers ont défendu énergiquement leur cause et démontré que tout se fait ouvertement chez eux, qu'on publie la liste des souscriptions et la façon dont les fonds recueillis ont été dépensés. M. Gould a donné lecture du bilan de sa propre élection, qui

(*Suite à la page 2*)

Feuilleton de la Liberté No 6

LA PETITE CHANOINESSE

PAR

M. Delly

Ce [illegible] serait pas le plus dif[illegible] [illegible] tâche. Il savait qu'on [illegible] guère à son [illegible], Ogier de Chancenay. Et quand il y joindrait l'amour, le [illegible] se conquérir, la petite chanoinesse serait vite prise, [illegible], pour toujours.

[illegible] arpentait pour la [illegible] le jardin, où [illegible] commençaient à se tomber quelques [illegible] jaunies, Ogier [illegible] au son d'une cloche [illegible] vêpres sonnaient à l'église de Gouxy... Et le jeune homme se rappela tout à coup [illegible] ce qu'il avait promis [illegible], hier, au curé, avant son départ. Ceci était [illegible] politesse, surtout s'il conservait le Pré-Béni. En outre, ce prêtre pouvait devenir une aide précieuse, au cas où la volonté de la vieille chanoinesse se montrerait absolument intraitable.

[illegible] Chancenay consulta sa montre. Une heure pour les [illegible] tout au plus... Il se rendrait vers quatre heures au presbytère, après avoir fait un tour dans cette pittoresque [illegible] dont il appréciait [illegible] la forte beauté.

[illegible] il traversait le vestibule, il croisa Mélite, la jeune [illegible] lingère. C'était une assez [illegible], brune et mince, qui [illegible] souvent les yeux baissés [illegible] glissa vers son nouveau maître un regard souriant [illegible] admirateur, qu'il [illegible] au passage. Un sourire d'ironie dédaigneuse aux [illegible] il songea: "Les yeux [illegible] les yeux hardis, tout [illegible] vaut pas mieux. C'est [illegible] qu'il faudrait leur faire [illegible] forte, à toutes ces [illegible] ve."

[illegible] eut un rire silencieux [illegible] en montant les degrés [illegible] du vieil escalier.

[illegible] que je me fais moraliste maintenant! Cela me [illegible] fait! Je raconterai [illegible] jour à Willy, qui [illegible] s'en amusera longtemps."

VI

[illegible] heure plus tard, M. de Chancenay sonnait à la porte du presbytère.

[illegible] vint lui ouvrir, et [illegible] dans son petit parloir [illegible], meublé d'une [illegible] armoire en [illegible] ainsi que de chaises [illegible] paille usée.

[illegible]

[illegible] monsieur, nous [illegible] craignons [illegible] ouailles [illegible] à continuer [illegible] voie. Mieux va [illegible] que l'a [illegible] qui ame [illegible]

[illegible] J'y [illegible] petite-nièce [illegible] ces. En même temps, elles prendront soin de [illegible]

[illegible] demanda, avec un [illegible] la sympathie se mêlait [illegible] une sorte de regret [illegible]

[illegible] verrons-nous quelquefois aussi, monsieur le comte? [illegible] sais bien que ce vieux [illegible] assez triste, dans sa [illegible], mais le pays ne manque [illegible] d'agrément, et le gibier [illegible] ant, si vous êtes chasseur?

[illegible] ardent chasseur, comme tous les Chancenay, monsieur. Mais le gibier, gros et [illegible] m'attend également dans [illegible] domaine de Sarjac, en [illegible]... Ceci ne veut pas dire [illegible] ne vienne faire quand [illegible] un séjour ici, plus tard, [illegible] nant que j'y serai propriétaire.

[illegible] lement, M. de Chancenay fit dévier la conversation [illegible] les pittoresques environs de Gouxy, et vint à parler du [illegible] de Prexeuil.

[illegible] une demeure intéressante, dans son aspect un peu rude... [illegible] allé avant-hier rendre [illegible] à ces dames, et porter à [illegible] de Valromée un petit souvenir légué par la vieille amie, [illegible]. Oui, Mme de Valheuil aimait tendrement cette chère [illegible], si filiale pour elle, [illegible] affectueux, délicat, sachant unir la plus enfantine gaieté à un sérieux de caractère et d'habitudes que je donne souvent en exemple à mes jeunes paroissiennes. Il y avait même, entre elles, beaucoup plus d'affinités qu'il n'en existe avec ses tantes, avec Mme de Prexeuil surtout.

—Je le comprends... Celle-ci m'a paru plutôt.. raide.

Le prêtre sourit.

—Pour qui ne la connait pas bien, oui... Moi je dis: un peu raidie, plutôt. C'est une femme qui a beaucoup souffert parce qu'elle avait un coeur ardent et trop orgueilleux, qui s'est révoltée devant les misérables trahisons humaines et n'a pas su voir au-dessus les compensations divines réservées à ceux qui les subissent en esprit de sacrifice.

—Rosalie m'a parlé d'une jeune soeur qui fut très malheureuse?

—Oui, Mme de Valromée, la mère de Mme Bathilde. Elle revint à Prexeuil pour mourir, fuyant son indigne mari. Plus tard, ce fut son fils, Jacques de Valromée, qui marcha sur les traces de son père, ruina sa jeune femme et mourut je ne sais où, à l'étranger. La pauvre créature était venue se réfugier à Prexeuil, avec sa petite Elys. Mais elle ne survécut guère à son mari, qu'elle avait beaucoup aimé... Voilà comment la chanoinesse de Prexeuil se trouva le seul soutien de sa nièce et de sa petite-nièce orphelines, sans fortune, après avoir vu mourir de chagrin sa soeur et la jeune veuve de son triste neveu.

—Ceci explique la... prévention — j'emploie un mot trop doux, je crois — qui domine Mme de Prexeuil à l'égard du sexe masculin.

L'abbé Dambry eut un demi-sourire, en regardant la physionomie légèrement ironique de M. de Chancenay.

—Vous l'a-t-elle laissé voir, monsieur?

—Mais oui, quelque peu. Et je n'ai pas été reçu à bras ouverts, par elle, je vous assure.

Le curé eut un petit hochement de tête en murmurant:

—Oui... oui, je comprends...

Après un court silence, M. de Chancenay demanda:

[illegible] qu'elle ait em[illegible] de se marier?

—J'ignore si elle l'en a positivement empêchée; mais [illegible] lui représenter [illegible] sous un tel jour, [illegible] mariage comme une si terrible [illegible] qu'il aurait fallu à la pauvre demoiselle beaucoup de courage pour passer outre. C'est une bonne personne, Mme de Valromée, pieuse, douce, charitable, mais son caractère [illegible] passif [illegible]

[illegible] la petite-nièce sera-t-elle aussi facile?... Car, d'après Rosalie, celle-ci verrait également l'avenir tracé pour elle dans la même voie du célibat, par l'omnipotente Mme Antoinette?

—Je ne sais... On me l'a dit; mais jusqu'ici la question ne s'est pas posée, Mlle de Valromée n'ayant pas l'âge de songer au mariage. Néanmoins, connaissant les idées de Mme de Prexeuil, je doute fort qu'elle y engage sa petite-nièce... D'ailleurs, je trouve une indication de ses projets à l'égard de cette jeune fille, dans ce titre de chanoinesse qu'elle lui a fait prendre, si jeune — comme Mme Bathilde avant elle.

—Oui, c'est une idée singulière, de nos jours. Enfin, comme il n'y a pas voeu de célibat, rien n'engage Mlle de Valromée. Peut-être aura-t-elle plus d'énergie que sa tante pour se soustraire aux idées respectables mais un peu trop despotiques de Mme Antoinette.

Le prêtre secoua la tête.

—De l'énergie, elle n'en manque pas. C'est une autre nature que Mme Bathilde, celle-là. Mais elle doit tout à sa grand'tante, elle lui en est profondément reconnaissante et a pour elle une grande affection. Ainsi donc, je suis persuadé qu'elle ne s'élèvera jamais contre sa volonté, celle-ci dût-elle lui infliger une souffrance.

Ces paroles impressionnèrent désagréablement M. de Chancenay. Sans rien en témoigner, il fit observer:

—Cette volonté est passablement dure et injuste, dans son autocratie... Ne le trouvez-vous pas, monsieur le curé?

—Certes, oui. Je n'approuve pas Mme de Prexeuil, croyez-le bien. Comme vous le dites, ses idées sont respectables, en tant que crainte, pour cette enfant, des épreuves douloureuses que réserve parfois le mariage. Mais elle va trop loin, en étendant sa suspicion du particulier au général... Elle irait trop loin surtout, si elle empêchait formellement sa petite-nièce de se marier, au cas où la vocation de celle-ci se trouverait là.

Ogier pensa. "Je trouverai donc un allié en lui, le cas échéant."

Et, saisissant l'occasion que lui offrait la dernière phrase du prêtre pour élucider un point inquiétant, il fit observer:

—Le genre d'existence que mène Mlle de Valromée, les suggestions de sa grand'tante lui donneront peut-être le goût de la vie religieuse?

—Je ne sais... Rien ne l'indique, pour le moment. Elle est très jeune encore de caractère, presque enfant, parfois. C'est ce qui plaisait tant à la pauvre Mme de Valheuil.

La conversation revint sur la défunte. Puis M. de Chancenay prit cordialement congé du prêtre. Celui-ci debout au seuil de son logis, regarda s'éloigner le nouveau maître du Pré-Béni. Une sympathie un peu mélancolique apparaissait dans ses yeux pensifs... Il murmura en secouant la tête:

—J'aime son regard, parfois. On sent que cet homme saurait vouloir... Quel dommage qu'un être si bien doué gâche sa vie, comme il le fait certainement!

* * *

Dans le courant de la journée du lendemain, M. de Chancenay reçut cette dépêche: "Le Pré-Béni est à toi."

Il n'avait jamais douté un instant du consentement de sa grand'mère. Celle-ci, et son mari, dans leur tendresse idolâtre pour cet unique petit-fils, s'étaient fait une règle de contenter, parfois même avant qu'il les exprimât, toutes les fantaisies d'Ogier enfant, adolescent et jeune homme. Comme il le pensait parfois lui-même, dans ses heures de réflexion, il eût été difficile, avec ce système d'éducation, de devenir un saint ni même simplement un homme sérieux.

Il quitta le lendemain Gouxy, [illegible] Rosalie [illegible] projeté.

La Libellule l'attendait à Naples. Il fut accueilli avec enthousiasme par ses amis, qui voyaient en lui le camarade facilement généreux, l'amphitryon aimable, dont l'hospitalité large et luxueuse était fort appréciée... Mais Sari éprouva une surprise fort amère. Son empressement joyeux vers M. de Chancenay rencontra une froideur un peu hautaine qui rejetait fort loin tous ses rêves ambitieux.

Que s'était-il donc passé, pendant cette courte absence?

Sari, ne pouvant le savoir par Ogier lui-même, s'informa près des autres invités, habilement. Ce fut en vain. Ogier n'avait que peu parlé de son séjour à Gouxy, qui ne semblait pas lui avait laissé d'impression autre que l'indifférence.

Mais Sari disait à sa mère:

—Je suis sûre qu'il y a une femme là-dessous!... Dans ses yeux, j'ai remarqué parfois une expression rêveuse, et ils s'éclairent alors d'une lueur ardente... telle que je la voudrais voir quand il me regarde. Il aime, j'en suis certaine! Et moi, je ne suis plus rien... plus que le jouet brisé, dont on se détourne!

—Voyons, mon coeur, tout n'est pas perdu! Essaye de lui faire oublier cette autre... en admettant qu'elle existe. Peut-être ne s'agit-il que d'une période d'humeur fantasque, [illegible]

Sari secouait la tête, non convaincue. Plus fine que sa mère, elle avait senti chez leur hôte une nouvelle orientation d'esprit.

Néanmoins, elle ne se tint pas pour battue, car elle était fort éprise, et elle avait en outre une excellente opinion de sa petite personne, qui lui faisait envisager à la réflexion comme possible de ramener à elle M. de Chancenay.

Mais toutes ses avances coquettes demeurèrent sans résultat. Ogier avait emporté de Gouxy un trop charmant souvenir, qui le rendait complètement indifférent au charme câlin de la jolie Hongroise. Quand il avait contemplé la photographie d'Elys, enlevée à l'album du Pré-Béni, quand il avait admiré ce délicat visage, ces yeux aux mystérieuses et virginales profondeurs, cette petite bouche au gai et fin sourire, le jeune homme éprouvait une sorte d'impatience dédaigneuse, dissimulée avec peine, en revoyant Sari, avec son sourire équivoque, son regard sans franchise, hardi ou câlinement doux, selon les moments, et ses allures fort émancipées.

Il songeait: "Certainement, elle est assez amusante, et incontestablement jolie. Mais c'est une petite créature qui n'a guère d'âme, qui suit son instinct, simplement... Intelligente, avec cela, ou plutôt rusée. Néanmoins, ce n'est pas près de moi qu'elle réussira dans ses vues ambitieuses. Non Sari Doucza, vous ne deviendrez jamais comtesse de Chancenay!"

Etant donné cet état d'esprit, et le vif désir qu'il avait de regagner le Pré-Béni, Ogier vit avec satisfaction se terminer la croisière, une dizaine de jours plus tard. Mmes Doucza prirent congé de lui avec une amabilité chaleureuse qui ne trouva pas d'écho. Tout en restant courtois, M. de Chancenay se tenait sur la réserve, n'ayant aucun désir de voir se continuer ces relations de hasard, surtout s'il devenait l'époux d'Elys de Valromée, comme il y comptait bien.

Avec son cousin William Morre, il partit pour Sarjac. Dans le vieux château familial, le marquis et la marquise de Chancenay recevaient chaque année, à partir de la mi-septembre, des séries d'invités qui venaient suivre les chasses à courre et prendre part aux divertissements variés que savaient fort bien organiser Mme de Chancenay et quelques-unes de ses jeunes parentes. Ogier aidait ses grands-parents à recevoir leurs hôtes. Passionné pour les nobles plaisirs de la vénerie, comme avant lui ses ancêtres, il avait mis sur un pied parfait l'équipage de Chancenay, coté maintenant comme l'un des premiers de France. On prisait très haut l'honneur d'en porter le bouton, honneur dont M. de Chancenay ne se montrait pas prodigue... Et les jolies invitées rêvaient toutes de devenir le flirt du jeune châtelain, pendant leur villégiature à Sarjac.

Mme de Chancenay tomba de son haut, quand, le lendemain de son arrivée, Ogier lui apprit qu'il allait passer quelque temps au Pré-Béni.

—Tu dis: au Pré-Béni?

Elle la regardait avec une stupéfaction qui le mit en gaieté.

—Grand'mère, j'ai l'air de vous dire la plus étonnante chose du monde!

—Mais en effet!... Que veux-tu faire là-bas?

—Visiter le pays, qui me plait beaucoup, chasser...

—Comment, chasser?... Mais ici, tu le fais aussi!

—Oui... mais je veux changer un peu d'horizon... Et puis, admettez que ce soit une fantaisie, grand'mère, une originalité, ou ce que vous voudrez...

Il avait au coin des lèvres ce petit sourire d'ironie que l'aïeule connaissait bien, et qui semblait dire, "Inutile de chercher à en savoir davantage."

Elle essaya encore d'une objection:

—Mais nos invités, que vont-ils faire de cela?

—Vous leur raconterez que je suis retenu là-bas par des affaires... D'ailleurs, je ne compte pas m'y attarder indéfiniment, rassurez-vous.

Le marquis de Chancenay, qui avait écouté ce colloque sans mot dire, en fumant son cigare, eut un malicieux clignement d'oeil vers son petit-fils.

—Allons, n'insistez pas, Madeleine. Il y a certainement quelque joli minois là-dessous... Il faut même qu'il soit fameusement joli, pour qu'Ogier aille s'enterrer dans cette vieille maison et ce pays perdu!

Le jeune homme eut de nouveau son énigmatique sourire, mais garda le silence.

Pas plus qu'à d'autres — en dehors de son cousin William, dont il appréciait le caractère sérieux et discret — Ogier ne se confiait à ces aimables et frivoles grands-parents, qui lui inspiraient une affection légère, parfois indulgente, à d'autres moments mêlée d'un peu d'impatience, ou d'une vague rancune.

Maud Dornley, une de ses cousines anglaises dont il se savait très aimé, lui témoigna vainement sa surprise et sa contrariété de le voir s'éloigner ainsi, pour un temps qu'il ne déterminait pas. Elle n'obtint, que cette réponse, faite d'un ton de légèreté moqueuse:

—Mais, ma chère, je ne passerai pas là-bas tout l'automne — loin de là! Je vous retrouverai encore ici, quand je reviendrai.

—Il n'empêche que ce sont des jours enlevés à vos amis!

—Oh! le beau malheur! Je ne me crois pas du tout indispensable à leur félicité, Maud, quoique vous ayez l'air de chercher à me le persuader.

—En tout cas, vous leur êtes très agréable... et vous ne l'ignorez pas.

(*A suivre*)

AUX COMMUNES

(*Suite de la page 1*)

a coûté environ $3,000. Chaque dépense est inscrite par un secrétaire et publiée dans les journaux. Par conséquent, pas de corruption et pas d'influence cachée de gros souscripteurs. Les Fermiers racontent leurs affaires avec une franchise qui a étonné et scandalisé, si on peut dire, les vieux routiers de la politique, comme le docteur Edwards, de Frontenac, Ont., M. Best, cultivateur ontarien tory, et plusieurs autres. On a fait le procès des Fermiers pendant plus de deux heures, mais ils se sont défendus victorieusement. Il reste à voir s'ils s'en tireront aussi bien dans la prochaine lutte électorale.

Notre Concours

A cause de l'espace trop restreint, nous ne publions aujourd'hui que les compositions primées de la première catégorie. Nous demandons à nos petits amis de bien vouloir patienter jusqu'à la semaine pour se voir imprimés.

Voici les noms des gagnants de prix et de mentions honorables qu'il nous fait plaisir de féliciter:

PREMIERE CATEGORIE

1er prix: Simone Couture, Académie Saint-Joseph.

2me prix: Alice Carbonneau, Couvent Saint-Jean-Baptiste.

1er mention: Georgina Gailbault, Académie Saint-Joseph.

2me mention: Alice Legaré, Couvent de Sainte-Anne.

Autres mentions: Clara Vachon, Couvent de Saint-Norbert; Olga Vigoureux, Couvent de Sainte-Anne; Marie-Jeanne Baril, Académie Saint-Joseph; Marie-Antoinette Robert, Couvent de Saint-Norbert; Rita Saucier, Couvent de Saint-Norbert; Aurore Berard, Couvent de Saint-Jean-Baptiste; Alice Baleneu, Couvent de La Broquerie; Marie-Ange Letourneau, Letellier; Marie-Rose Parent, Couvent de Saint-Norbert; Leontine Paradis, Couvent de Sainte-Anne; Yvonne Métail, Couvent de La Broquerie; Emile Abraham, Ecole Verdun, Sainte-Rose du Lac; Félix Jodoin, Ecole des garçons, Sainte-Anne; Alfred Baril, Ecole Provencher; Maurice Pothier, Ecole Provencher.

DEUXIEME CATEGORIE

1er prix: Cécile Simons, Académie Saint-Joseph.

2me prix: Antonin Morier, Ecole Provencher.

1re mention: Germaine Fourneaux, Académie St-Joseph.

2me mention: Antoinette de Margerie, Couvent de Sainte-Anne.

Autres mentions: Bathélemy Musso, Ecole Provencher; Cécile Areand, Letellier; Arlette Grandmont, Couvent de Saint-Norbert; Henri Lane, Ecole des garçons, Sainte-Anne; Marthe Dugal, Académie Saint-Joseph; Annie Jodoin, Couvent de Ste-Anne; Cédélie Plante, Ecole de la Seigneurie; Annette Painchaud, Académie Saint-Joseph; Béatrice Désautels, Couvent de Saint-Jean-Baptiste; Irène Moreau, Couvent de Saint-Norbert; Ernest Landry, Ecole Provencher.

PREMIER PRIX

Mlle Simone Couture, de l'Académie St-Joseph

Ma chère Léa, je viens de lire la "Vie du Sieur de Maisonneuve", par F. Rousseau, prêtre de Saint-Sulpice. Rien de plus captivant en même temps qu'instructif.

—C'est une bonne fortune qui t'aidera à faire ta composition.

—Oui, si je puis condenser les 200 pages qui nous font connaître en détail plus d'un quart de siècle de notre histoire.

—Je t'en prie, ma bonne Rachel, fais-moi part de tes connaissances; en retour, j'essaierai de trouver avec toi les leçons pratiques qui en découlent.

—Quelque temps après la fondation de Québec, on parlait beaucoup, à Paris, des missions du Canada. M. Jérome Le Royer de la Dauversière, "homme de grand mérite", et l'ecclésiastique Jean-Jacques Olier, à la suite d'une rencontre toute merveilleuse, où ils s'étaient salués par leur nom sans se connaître, formèrent une compagnie "dans le dessein d'établir une colonie sur l'île de Montréal et d'y travailler purement à la gloire de Dieu". Le baron de Fancamp et le baron de Renty, inspirés par un zèle apostolique, se joignirent bientôt à eux et consacrèrent une partie de leur fortune pour la réalisation de ce projet.

—C'est de cette association que sortit la société de Notre-Dame de Montréal, je suppose.

—Tout juste, et son premier soin fut d'acquérir la propriété de l'île de Montréal qui leur fut cédée par la Compagnie des Cent Associés. Il restait à trouver un commandant pour cette entreprise. Le Père Lalemant, jésuite, qui s'était dévoué plusieurs années à Québec, fit connaître à M. de la Dauversière un gentilhomme d'une des meilleures familles de Champagne, M. Paul de Chomedy de Maisonneuve, qu'il appréciait hautement. Quelques instants d'entretien suffirent à ces âmes d'élite pour constater qu'un même désir les animait. Maisonneuve est même disposé à partir sans retard, trop heureux de pouvoir employer sa bourse et sa vie au service de Dieu et du Roi.

—Les Associés de Montréal durent remercier la Divine Providence d'être venue ainsi à leur aide.

—En effet, tout est providentiel dans cette fondation. Il est de première importance de te faire connaître d'abord ce "Chevalier de la Vierge" que nous voyons dès l'âge de treize ans dans une armée de Hollande donnant dans cette vie des camps, si féconde en pièges pour la vertu, "d'admirables exemples d'une foi ferme et d'une grande innocence de moeurs." C'était un être supérieur, doué d'une grande intelligence, d'une volonté indomptable, d'un coeur tendre et sympathique soutenues par un grand esprit de foi et une ardente dévotion, surtout envers Marie. Il récitait son chapelet tous les jours, ainsi que l'office de la Vierge. L'humilité et l'oubli de soi dominaient en lui; il se montrait toujours gai, gardant pour lui seul les petites amertumes de chaque jour, restant confiant au plus fort de l'épreuve. Son coeur avait toujours soif de dévouement et de sacrifices.

Il n'en manquera pas dans le poste qu'on lui confie.

—On dit même qu'il ne se possédait pas de joie, lorsque, ayant équipé deux vaisseaux à la Rochelle et un à Dieppe, il fait voile pour le Canada avec le Père de Laplace, jésuite, et Mlle Mance, qui se dévouera au soin des malades, et cinquante colons. Après une traversée périlleuse qui dura tout l'été, ils arrivent à Québec. M. de Montmagny, gouverneur à cette époque, représentant à Mme Maisonneuve les dangers qui l'attendent à Montréal, fait tout en son pouvoir pour le détourner de son hardi projet et lui offre même l'île d'Orléans. Maisonneuve témoigne sa surprise de voir une entreprise qui lui était personnelle soumise au conseil et ajoute: "Je ne suis pas venu pour délibérer mais pour exécuter, et tous les arbres de Montréal seraient-ils changés en autant d'Iroquois, il est de mon devoir et de mon honneur d'aller y établir une colonie." Le gouverneur n'insiste plus.

—Il dut être touché de l'élévation de ses sentiments et de sa générosité.

—En effet, et de plus il voulut le conduire lui-même à Montréal pour faire quelques explorations. Revenus à Québec pour y passer l'hiver, car la saison est trop avancée pour jeter les bases de l'établissement, Maisonneuve trouve un nouvel ami dans la personne de M. Pierre de Puyseau; cet homme généreux met à la disposition des nouveaux colons plusieurs habitations qu'il possédait dans la Nouvelle-France. Tout le monde travaille aux préparatifs nécessaires à la prochaine installation sur l'île. Au printemps le fleuve redevenu libre leur permet de faire voile pour Montréal. Avec quels transports de joie, l'expédition, conduite par M. de Montmagny, salue cette "nouvelle terre promise". C'était à l'aube du 18 mai. Des chants d'actions de grâce "éveillent les échos de la forêt". Un autel dressé à la hâte est orné de fleurs printannières par Jeanne Mance et Mme de la Peltrie. Le Père Vimont célèbre l'auguste sacrifice de la messe, et compare cet établissement "à un grain de sénevé qui deviendra un grand arbre". Tout le jour la forêt retentit des hymnes de reconnaissance. Le Saint-Sacrement demeure exposé. Une bouteille de verre contenant des mouches à feu remplace la lampe du sanctuaire.

—Comme ce spectacle devait être imposant! Et que de bénédictions et de grâces ces bons ouvriers de la première heure durent attirer sur leur oeuvre.

—N'oublie pas que cette fondation est toute imprégnée de surnaturel. A la prière il faut cependant joindre l'action; aussi on voit s'élever une habitation entourée de pieux pour résister aux attaques des Iroquois. Mais avant eux un autre ennemi jette l'effroi dans tous les coeurs: les eaux de la rivière montent et menacent de détruire vivres et munitions. Mettant tout son espoir en Dieu, Maisonneuve plante une grande croix sur le rivage et promet de la porter sur ses épaules jusqu'au sommet du Mont Royal, s'ils sont épargnés. Sans doute, pour éprouver sa foi, Dieu permet que l'eau dépasse la croix, et atteigne même le seuil de l'habitation; mais là, elle se retire sans avoir causé aucun dommage. Maisonneuve accomplit sa promesse, à la grande édification de la colonie.

—Quel pieux exemple nous donne ce trait de la vie de notre héros! La confiance et la persévérance dans la prière sont toujours récompensées. Recourons à Dieu dans toutes nos tribulations, et si notre première demande n'est pas exaucée, redoublons de ferveur, et faisons des sacrifices.

—Je voudrais être éloquente pour te faire le tableau de cette colonie, vivant, comme au temps de la primitive Eglise, dans une union et une charité toute chrétienne sous la conduite de Maisonneuve qu'ils regardent comme un père. Ils assistent chaque jour à la messe et fortifiés par l'Auguste Sacrifice, ils supportent sans se plaindre les privations et les fatigues. Nous les voyons dans le champ, l'instrument de travail d'une main, de l'autre une arme pour résister aux attaques des Iroquois. Au son du tocsin ils se réunissent pour prier en commun et chaque semaine à l'exemple de leur pieux gouverneur ils s'approchent de la table sainte. Les Iroquois font souvent parmi eux de terribles massacres. Il faut lire les récits émouvants de l'abbé P. Rousseau pour se faire une juste idée de la cruauté et de la fourberie instinctive de ces barbares.

—J'ai vu sur les Contes Historiques l'image qui nous montre que "le fort étant menacé par deux cents iroquois, M. de Maisonneuve fait une sortie à la tête de trente hommes."

—Il fut même, paraît-il, saisi à la gorge, mais gardant son sang-froid, il brisa le crâne du grand chef ennemi.

—Cet acte de courage et d'adresse dut rehausser son autorité et le faire grandir dans l'estime de ses soldats. —Le théâtre de cet exploit est connu depuis lors sous le nom de "Place d'Armes". —Un autre jour, après avoir promis la paix, quelques Iroquois se présentent chez le menuisier qui travaillait paisiblement avec deux de ses compagnons. Après avoir reçu les marques de la plus cordiale hospitalité, voyant que les Français étaient sans armes, ces hypocrites s'avancent et tuent leurs bienfaiteurs. Il fallut redoubler de précautions.

—Il faut passer sous silence les martyrs des missionnaires et de défricheurs qui tombèrent sous la hache de l'ennemi. Les femmes et les enfants ne sont pas même épargnés. Je te conseille de lire l'histoire de Martine Messier, page 111; du Protégé de Marie, page 168; du Major Closse, page 178, ce fidèle auxiliaire de Maisonneuve; des deux sulpiciens, Jacques Le Maître et G. Vignal, page 161; du Sieur de Brigeac; sans compter M. Saint-Père, dont la tête coupée parlait encore.

—Ce fait merveilleux atteste une fois de plus que Dieu intervenait d'une façon toute spéciale pour toucher les coeurs de ces barbares. La constante frayeur des colons et la surveillance qu'ils exerçaient pour déjouer les ruses de l'ennemi étaient aussi de nature à stimuler leur confiance en Dieu et à les garder dans une grande pureté de moeurs. Mais tu ne m'as pas encore parlé de sauvages convertis?

—Dès 1643, l'âme d'apôtre de Maisonneuve et des missionnaires, par leur douceur et leur patience, gagnent la confiance des Algonquins. Ceux-ci commencent à s'établir dans l'île. Un chef présente même un de ses fils pour être baptisé. Avec quelle joie Mlle Mance et Maisonneuve donnent le nom de Joseph à "ce premier fruit que l'île a porté pour le ciel". Je ne puis te dire tout ce que Maisonneuve fait pour la conversion de ces "enfants des bois". Principalement il établit le pèlerinage de la Montagne, et organise une association de prières à laquelle prennent une large part Mlle Mance, Mme de la Peltrie, Mme d'Ailleboust, Mlle de Boulongue, sa soeur, et Mlle Barré, et combien d'autres. Il en appelle même au Souverain Pontife, Urbain VIII, et obtient de précieux privilèges pour les bienfaiteurs et pour les colons. Dans le but de protéger ceux qui cultivent la terre, il forme une confrérie dont les membres s'engagent à monter la garde. Avant de se rendre à son poste, la sentinelle se prépare à la mort par la réception des sacrements. Ceux qui tombent victimes de leur dévouement trouvent toujours de dignes remplaçants parmi les "soldats de la Vierge".

—Puis nous voyons M. de Maisonneuve contraint de passer en France et d'y prolonger son séjour, parfois même jusqu'à deux ans, dans l'intérêt de la colonie. Ces voyages étaient toujours une source d'inquiétudes sans nombre pour le gouverneur, comme pour les colons. Aussi son retour était-il accueilli par des chants d'action de grâce et des réjouissances générales. Il revenait toujours avec du secours et du renfort.

—Plusieurs personnes généreuses aidèrent au progrès de l'entreprise?

—Certainement. Entre autres, Mme de Bullion et Mme d'Ailleboust, qui consacrèrent de fortes sommes à la fondation de l'Hôtel-Dieu. Si l'heure n'était pas si avancée, c'est avec plaisir que je te ferais connaître les actes héroïques de Jeanne Mance, que nous voyons au chevet des blessés, ayant pour chacun un sourire et une parole consolatrice; ainsi que cette autre héroïne, la Vénérable Marguerite Bourgeoys, que Soeur Louis de Marie, supérieure à Troyes, présenta à son frère Maisonneuve. Arrivée à Ville-Marie en 1653, elle prend part aux travaux les plus humbles et les plus pénibles, jusqu'à ce qu'elle reçoive du gouverneur une petite étable de pierre où elle se dévouera auprès de la jeunesse à partir de 1658 avec sa Congrégation de Notre-Dame. Tu as dû voir sur les contes historiques M. de Maisonneuve accordant à ces fondatrices des concessions de terrain. Tu te rappelles aussi M. Olier, n'est-ce pas?

—Le fondateur de la Société de Saint-Sulpice à Paris, pour l'oeuvre des séminaires?

—Oui. En 1657, il envoya quelques Sulpiciens pour prendre la direction de la paroisse de Ville-Marie, alors entre les mains des jésuites, afin que ces derniers pussent s'adonner exclusivement aux missions indiennes. M. de Maisonneuve donne l'hospitalité aux nouveaux apôtres, jusqu'à la construction de leur séminaire.

1659 est aussi une date mémorable, puisqu'elle marque l'arrivée de Monseigneur de Laval, Vicaire Apostolique au Canada, que le gouverneur de Montréal salue avec bonheur.

—Et l'année 1660! Ne rappelle-t-elle pas le dévouement du vaillant Dollard des Ormeaux et de ses seize compagnons qui sauvèrent la colonie?

—Oui, et c'est de cette ville, consacrée solennellement à la sainte Vierge, que l'on en faisait propriétaire et protectrice, cette ville fondée pour être un rempart aux incursions de l'ennemi que partirent ces braves, ces héros.

Trois ans plus tard, les quelques membres qui restaient de la Société de Notre-Dame offrent aux Sulpiciens, l'île de Montréal, avec droits et privilèges. Après délibérations, ceux-ci se décident à accepter la proposition de la Compagnie. Dans le contrat de donation une clause fut insérée en faveur de Maisonneuve: "il devait rester pendant toute sa vie gouverneur et capitaine de l'île, avoir son logement dans la maison seigneuriale, et jouir, en outre, de la moitié de la métairie et du moulin".

—C'était bien juste, après s'être dévoué tant d'années avec le plus grand désintéressement. Quelle fut donc la cause de son départ?

—Le Roi, Louis XIV, avait pris en main le gouvernement de la Nouvelle-France et créé un Conseil Souverain à Québec. M. de Tracy, lieutenant général, ayant été prévenu contre le gouverneur de Ville-Marie, par des calomniateurs, celui-ci reçut l'ordre de se démettre de sa charge et de retourner en France.

—Pourtant Maisonneuve n'avait pas manqué de zèle et d'habileté dans son administration.

—Non, certes, car dans sa conduite privée comme dans son gouvernement, tout est irréprochable. Dédaignant la gloire et la fortune, il refusa même un jour le titre de gouverneur général, et nous voyons le résultat de ses constants efforts dans le progrès et le développement rapide de cette partie du pays qu'il avait trouvé dans l'ombre vingt-quatre ans auparavant. "Pour ce qui est du devoir, il est inflexible; pour ce qui est des égards dus à sa personne, il les sacrifie à l'amour de la paix", lisons-nous dans M. Rousseau. Dans cette injustice, commise par M. de Tracy, il faut voir avant tout la volonté de Dieu qui veut ajouter aux mérites de son fidèle serviteur, "ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur donne aux grandes vertus", comme dit Bossuet. Avec tristesse, ce dévoué gouverneur, en 1661, jette un dernier regard sur cette seconde patrie, objet de sa tendre sollicitude, et retourne en France pour y vivre comme un homme du commun.

—Pourquoi n'allait-il pas se justifier auprès de Louis XIV?

—C'est sa grande modestie qui l'en empêcha, j'en suis sûre, ma chère Léa. Après onze années passées "dans un état voisin de l'indigence", n'ayant pour toute ressource qu'une modeste pension donnée par les Sulpiciens du Séminaire de Paris, il mourut le 9 septembre 1676, ayant conservé toujours un vif intérêt pour l'oeuvre de Ville-Marie.

—Ma bonne Rachel, comment te remercier pour les précieux renseignements que tu as bien voulu me donner sur la vie de cette grande figure à jamais gravée dans mon coeur, comme elle l'est dans le bronze. Ensemble redisons:

O Canada:..

...ton bras sait porter l'épée,
Il sait porter la croix!

SECOND PRIX

Mlle Alice Carbonneau, couvent de St-Jean-Baptiste

N'est-ce pas, mes chères petites amies, que toutes vous avez entendu parler de la grande ville de Montréal? Je suis certaine que ce qu'on a pu vous en dire vous a intéressées? Mais comme votre intérêt sera augmenté quand j'aurai essayé de vous dire quelques mots, et de son fondateur et de sa fondation.

Il y a bien des années, mes petites, Hochelaga, c'était alors le nom de Montréal, était entre les mains des sauvages. N'est-ce pas que son état était bien pitoyable? Mais cela ne devait pas durer. Vers l'an 1642, un certain M. de la Dauversière conçut le pieux dessein de continuer l'oeuvre admirable de Champlain en établissant une nouvelle colonie à Montréal, afin de travailler à la conversion des sauvages, et ajouter un nouveau fleuron à la gloire de la France. Et pour atteindre son but il organisa la compagnie de Notre-Dame de Montréal.

Tout cela était fort grand. Mais ce n'était pas tout. Il fallait choisir un chef pour placer à la tête des nouveaux colons. Figurez-vous, mes chères amies, une nombreuse famille, à la tête de laquelle serait placé un père oisif, négligent et manquant d'intérêt pour le sort des siens. N'est-ce pas que vous trouverez misérables les pauvres enfants?

Après cette courte réflexion il vous sera plus facile de comprendre l'importance de choisir un homme sage, prudent et désintéressé, comme père des braves colons. Par un effet de la Divine Providence, M. de la Dauversière rencontra le seul homme qui pouvait remplir le nouveau rôle. C'était Paul de Chomedy, Sieur de Maisonneuve. Avec quel courage et quel intérêt il assembla bien vite sa petite armée, composée d'à peu près cinquante personnes, et s'embarqua avec eux pour Québec. Mais une autre personne seconda le noble Maisonneuve. Jeanne Mance, celle qui devient, à partir de ce moment, le soutien et la consolation des colons. Elle était bien digne du chef.

En débarquant à Québec, voyez avec quel empressement Maisonneuve demande à être conduit à Hochelaga. Et bien qu'on lui eût exposé toutes les difficultés de ce voyage, il n'en reste pas moins décidé à s'y rendre. "J'irais", leur répondit-il, "quand bien même tous les arbres de la route se changeraient en Iroquois." Comme il était brave! Je suis certaine que toutes ensemble vous n'en sauriez dire et faire autant.

(Suite à la page 4)

CHRONIQUE

Page Féminine

Contre cette ardeur des femmes à chercher la science, fut-ce d'un enseignement suspect à leur foi, il n'est qu'un remède: bâtir aux femmes un enseignement qui leur donne la science, en respectant, en fortifiant cette foi. —ETIENNE LAMY.

AUX CONCURRENTS— QUATRIEME CONCOURS.

Nous ne doutons pas de l'anxiété avec laquelle nos vaillants concurrents guettent le résultat de leurs efforts. Qui ne sait que la patience est une qualité qu'il faut cultiver à l'égal que dis-je? —bien plus que les autres sciences, voire même celle de son histoire nationale. —Mais, si l'on vous a fait attendre, n'allez pas croire, cependant, qu'on veuille éprouver chez vous cette vertu. Non. Seulement, il faut donner aux juges le temps de bien lire, de bien comparer, de bien juger. Quoi! Le verdict à prononcer devient plus facile—disons-le à votre honneur, à mesure que la personnalité s'affirme davantage dans les compositions. Malheureusement, il y en a encore qui suivent d'un peu près les auteurs consultés. Voyez-vous, aussitôt qu'on s'aperçoit d'un rapprochement trop accentué, la copie est inexorablement mise de côté. Allons, soyons plus fiers, et fions-nous plus à nos propres ressources d'imagination. Certes, il faut bien prendre les faits historiques tels qu'ils sont, mais disons-les d'une façon plus originale, sous forme de causerie, par exemple, ainsi que le fait celle-ci qui, dans un style frais, les raconte à sa jeune amie. C'est gentil tout plein. Ecartons loin de nous, autant que possible, la froideur du récit.

Une autre petite remarque, nous le permettez-vous?

La séparation d'un mot, à la fin d'une ligne, ne doit jamais se faire en coupant une syllabe en deux, ou après une apostrophe. C'est disgracieux, et d'ailleurs, le français ne le tolère jamais.

Dollard des Ormeaux est le sujet du sixième concours. Peut-être plus ou autrement que les personnages précédemment biographiés, Dollard est bien fait pour provoquer chez nos écoliers l'admiration et l'enthousiasme dus à une vaillance peu commune, doublée d'un ardent patriotisme chez un très jeune homme.

Après ce concours, un repos bien mérité vous sera accordé, petits amis. Pendant ces quelques mois de vacances, vous ferez provision de courage pour vaincre les difficultés des luttes à venir. Car, il est entendu que nous continuerons en septembre le travail si bien commencé. Remarquez bien que cette étude est non seulement un moyen de vous graver dans l'esprit les hauts faits de votre histoire, mais que vous faites là, en quelque sorte, oeuvre éducatrice, en aidant ceux qui vous lisent à se rappeler maints faits et dates oubliés depuis longtemps. En outre, elle développe à la fois, chez vous, le goût de la littérature française, la correction de la phrase et de l'ortographe, enfin l'amour, que vous devez avoir pour les beautés doublement appréciables de notre histoire et de notre langue.

Nous sommes heureux de féliciter les vainqueurs, et il nous est également agréable de remercier les généreux donateurs des prix de ce mois-ci.

LA SECRETAIRE, L.D.C.F.

EVANGILE

IIIe dimanche après Pâques

(S. Jean, XVI, 16-22)

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples: Encore un peu de temps, et vous ne me verrez plus, et un peu de temps encore, et vous me reverrez, car je m'en vais à mon Père. Alors quelques-uns de ses disciples se dirent les uns aux autres: Que signifie ce qu'il nous dit. Un peu de temps, et vous ne me verrez plus, et un peu de temps encore, et vous me reverrez, car je m'en vais à mon Père. Ils disaient donc: Que signifie cette parole: Un peu de temps? Nous ne comprenons pas ce qu'il veut dire. Mais Jésus, sachant qu'ils voulaient l'interroger, leur dit: Vous vous demandez les uns aux autres le sens de cette parole: Un peu de temps, et vous ne me verrez plus, et un peu de temps encore, et vous me reverrez. En vérité, en vérité je vous le dis, vous pleurerez et vous gémirez vous autres, et le monde se réjouira; vous serez dans la tristesse; mais votre tristesse se changera en joie. Quand une femme enfante, elle s'afflige en voyant son heure venue; mais, après avoir enfanté, la joie d'avoir mis un fils au monde lui fait oublier toutes ses douleurs. Ainsi vous, maintenant vous êtes dans la tristesse; mais je vous verrai de nouveau, et votre coeur se réjouira, et personne ne vous ravira votre joie.

Notre Concours

(Suite de la page 3)

Comme il était trop tard pour construire une habitation aux colons, l'on passa l'hiver à Québec. Mais la navigation était à peine ouverte, le printemps suivant, que déjà l'île de Montréal avait été solennellement consacrée à Marie, et que les colons l'habitaient, ayant déjà leur humble chapelle, et étant préservés des attaques des Iroquois par un fort de pieux.

Maisonneuve avait brillamment commencé sa nouvelle carrière. Durant une trentaine d'années il la continua ainsi. Il vivait au milieu des indigènes, les aidant, les encourageant, et pardessus tout les amenant en grand nombre à la connaissance du vrai Dieu. Quel héros!

Vous me direz: "Un tel homme méritait au moins de mourir au milieu des siens, entouré d'honneurs." Mais il n'en fut pas ainsi. Maisonneuve fut pelé en France. Et en 1676, disgracié par le vice-roi et rappelé, abandonné de tous, il paya le tribut à la nature.

Mais si ce grand homme est mort, son oeuvre est plus que jamais vivante. Voyez la petite colonie de Ville-Marie convertie en la grande et importante ville de Montréal. Voilà une preuve bien vivante du travail de Maisonneuve. Si Maisonneuve mourut abandonné, tous ne virent pas son travail avec le même oeil jaloux.

Si jamais vous visitez la Place d'Armes, à Montréal, vous y verrez le fameux monument érigé à sa mémoire.

Voici en peu de mots la vie de Maisonneuve. Quelle leçon sublime d'humilité vous pouvez tirer de la vie de ce grand homme! Il se dévoue corps et âme à sa cause, sans jamais en recevoir les moindres louanges. Quelle différence de caractère entre ce grand homme et la plupart des personnes de notre siècle. Ces dernières feront certainement beaucoup, mais il leur faudra en retour de la gloire et des honneurs, sans quoi elles se croiraient bien misérables. Il leur manque la foi de Maisonneuve. Qu'elles sachent profiter de la grande leçon que leur donne l'un des vaillants dont le Canada se fait gloire d'honorer la mémoire. Que comme lui leur but tende plus haut qu'aux viles louanges d'un monde flatteur. Que tout soit pour la gloire de Dieu et pour l'honneur et l'avancement de la patrie.

UN MANIFESTE DE M. JOS. BERNIER

La question sociale prime aujourd'hui toutes les autres. L'harmonie entre toutes les clases doit être le but principal de toute organisation politique.

La question sociale doit être résolue par l'action gouvernementale dont le rouage est la politique.

Telle sera la législation, tel sera l'accord entre les classes, telle sera la paix et partout telle sera la prospérité dans ce pays.

Or, ni cette paix, ni cette prospérité n'existeront si nos partis politiques ne mettent pas à la base de leurs programmes le principe absolu de la justice et de la charité.

Tous les hommes sont frères!... Oui!... mais ouvrons les yeux et nous pourrons facilement constater que la famille humaine est aujourd'hui lamentablement divisée.

Le même malaise qui existe en Europe existe en Amérique, et si là-bas la lutte est plus sanglante, rien ne nous autorise à dire que nous n'aurons pas, ici, un jour, à subir le même orage.

Au Canada les esprits sont troublés, le char de l'Etat est ancré dans l'ornière; les vieilles traces que nous avions l'habitude de suivre sont disparues; on ne voit plus la droite route.

Le monde politique est bouleversé.

Aux deux grands partis politiques qui jusqu'à nos jours se partageaient la faveur publique ont succédé des partis dont le nombre cause la stupéfaction.

C'est le chaos!

Les digues qui retenaient les partis sont brisées; les partisans les plus sincères, les plus dévoués voguent à l'aventure et cherchent en vain le drapeau qu'ils aimaient et pour lequel ils combattaient avec ardeur et gaiement.

La situation canadienne est-elle plus étrange que la situation des partis politiques des autres pays?

Non.

La soif du pouvoir, de l'argent, du bien-être a contaminé tout le monde et les sociétés sont dans le désarroi!

Pas plus que les autres organisations peut-être, mais autant que les autres, les partis politiques ont oublié les règles du droit, de la justice et de la charité qui, dans le passé, avaient fait leur force et leur gloire tout en leur attirant la faveur populaire.

Les anciens chefs d'armées sont devenus des chefs de clans et au lieu de s'élever au-dessus des clameurs des profiteurs et des démagogues pour donner au navire de l'Etat une poussée vigoureuse dans un large et honnête sillage, ils sont devenus les esclaves des turbulents pour se livrer à des guérillas, à des combats d'expédients qui ne mènent à rien, sinon à la ruine de tout le monde.

Nous sommes de ceux qui depuis longtemps attendons de nos chefs l'énonciation d'une politique large, généreuse, claire et juste en même temps qu'une direction sage et précise.

Nous avons attendu en vain. Devons-nous chercher la raison dans l'apathie, la jalousie individuelle, la crainte des déclarations franches, ou l'étroitesse d'esprit, nous n'en savons rien et nous ne cherchons pas pour le moment à le savoir.

Nous voulons simplement pour le moment, constater un fait.

Malgré l'estime et le respect que nous avons pour plusieurs de ceux qui furent dans le passé nos amis et nos frères d'armes, nous nous voyons dans la triste nécessité d'avouer qu'il manque aujourd'hui chez nos chefs ce coup d'oeil supérieur qui a permis à nos anciens chefs de rallier sous leur commandement les éléments divers qui composent notre population.

Nous nous abstiendrons pour le moment de mettre le pied sur le territoire fédéral.

Chaque chose à son temps.

Nous sentons cependant que nous serions inférieurs à notre tâche si, dans le domaine local, à la veille de l'élection qui se prépare, nous ne prenions carrément position.

Le moment est sérieux et il importe que chacun prenne son poste pour le combat.

Disons tout de suite que nous ne voulons pas conseiller à nos compatriotes un isolement qui pourrait être nuisible.

Nous croyons que dans une province comme la nôtre les alliances sont nécessaires, pourvu qu'elles soient franches et honorables.

Nous avons dans le passé fait des alliances que nous ne regrettons pas; il serait regrettable non seulement pour nous, mais pour le pays en général, que l'avenir ne nous en réserve pas d'autres.

Occupons-nous toutefois du présent et voyons s'il n'est pas possible d'ébaucher un programme et d'organiser une action qui pourra faire appel à tous les hommes de bonne volonté.

Le Gouvernement Norris, après cinq années de pouvoir, se présente au peuple amoindri et divisé — la révolte ouverte est dans le camp.

Le parti libéral-conservateur, auquel nous avons nous-même appartenu toute notre vie, souffre de la même division, parce qu'il a abandonné sa loyale politique de généreuse, franche et courageuse adhésion aux principes fondamentaux de la constitution canadienne.

Le travailleur se retire des anciens cadres politiques et veut son parti travailliste.

L'agriculteur réclame la direction politique du pays.

Le capitaliste joue son jeu dans l'ombre.

Le bourgeois, le *Commoner*, comme dit l'Anglais, qui appartient à la classe la plus nombreuse et la moins protégée, seul est inactif et se laisse tondre patiemment.

N'est-il pas temps que le bourgeois s'affirme?

La bourgeoisie peut appeler sous son drapeau toutes les classes de la société, toutes les races, toutes les croyances, tous les intérêts, tous les hommes soucieux de la paix et de la prospérité du pays.

La lutte des classes nous mènera à la ruine.

L'union des représentants modérés de toutes les classes nous mènera à la prospérité.

Fais aux autres ce que tu voudrais qu'il te soit fait à toi-même.

En un mot *Justice et Charité.*

Qu'un parti s'organise avec ce *motto* et il pourra compter sur sa part d'influence dans la direction des affaires de notre pays.

Tout programme politique doit porter en tête respect et soumission à Dieu et à l'autorité légitime, au Roi.

L'enfant a droit à la connaissance des principes chrétiens; il faut donc que l'éducation religieuse obtienne à l'école la place prépondérante à laquelle elle a droit.

Le Canada étant un pays soumis à la couronne anglaise, il va de soi que l'anglais doit être enseigné parfaitement dans toutes les écoles de la province.

Le français, à part ses droits constitutionnels indéniables, étant reconnu par le monde entier comme une langue absolument nécessaire, doit recevoir des législateurs toute la protection et l'encouragement requis pour permettre à l'enfant dont les parents le désirent, de sortir de l'école avec une connaissance parfaite de cette langue.

Nous avons attiré vers nos plaines un grand nombre de citoyens d'origine étrangère; il est du devoir des citoyens d'origine canadienne, de cesser l'emploi du terme outrageant de *"foreigners"*.

Une fois naturalisé canadien, ils deviennent sujets canadiens comme n'importe qui, avec les mêmes devoirs, mais avec les mêmes droits.

Ils ont droit à la députation comme nous; ils ont droit d'avoir en Chambre des représentants qui veront au respect de leurs croyances et de leur idéal.

Le meilleur moyen d'en faire de bons et patriotiques citoyens canadiens, est de les admettre parmi nous carrément et de leur donner la considération et le respect auxquels ils ont droit.

Le travailleur, le cultivateur ont des droits incontestables qu'aucun citoyen soucieux de l'intérêt du pays ne peut ignorer.

Ils ont droit à leur part de représentation au parlement.

Le travailleur anarchiste doit être séparé des unions loyales qui sont nécessaires au maintien des bons rapports entre patrons et ouvriers; mais le capitaliste, grappin et profiteur outré, doit aussi être pourchassé et mis au rang de l'anarchiste dont il est le frère; il doit être séparé de la classe honnête du capital qui veut l'emploi du capital pour le plus grand bien de la société en général.

En un mot, si nous voulons un pays prospère, il nous faut l'union sincère de toutes les classes et non pas la division de toutes les forces, de toutes les énergies nationales qui se prépare actuellement.

Je dirai à mes compatriotes, à toutes les classes, à toutes les races qui se coudoient dans notre pays, n'avons-nous pas un rôle important à jouer dans cette province du Manitoba, anneau central qui relie toutes les provinces de la confédération canadienne.

Unissons-nous donc, élaborons notre programme, prenons comme drapeau la constitution du pays et entrons dans la bataille qui se prépare.

Le résultat que nous obtiendrons ouvrira peut-être les yeux à un grand nombre.

Joseph BERNIER.

En Province

GRAVELBOURG, SASK.

Toute une série de fêtes en quelques jours. D'abord, dimanche, dans notre salle St-Jean-Baptiste, nous avons assisté à une soirée dramatique et musicale, organisée par Mlle Laurianne Gravel, au profit du Collège et du Couvent.

Au lever du rideau passent des groupes de Japonaises, aux noms bien canadiens: Mlles Pelletier, Beaudry, Leblanc, D. Chouinard, Bachand, Gauthier, Landry, Gauthier, Leblanc, Bédard, Lefebvre, Larochelle et Pigeon, offrant à nos regards d'agréables visions qu'accompagne une musique aux étranges modulations. Ces lignes mélodiques, agrémentées de chants, d'exotiques harmonies, captivent l'oreille pendant que les yeux sont occupés à admirer les gracieuses évolutions de jeunes filles élégamment parées. C'était un spectacle d'une rare distinction et fort attrayant qui a été goûté de tous les amateurs d'art.

Par ses chansons militaires le brigadier René Pouchard, de l'armée française, en uniforme bleu horizon, a su toucher le public en évoquant devant lui la France victorieuse.

"La Vieille Maison", écrite par André Theuriet, de l'Académie Française, plaide la cause des vieux logis. Nous y voyons un vieillard (M. Gilbert) qui habite une vieille maison depuis cinquante ans et qui a mis dans ses murs la substance de son coeur, de ses rêves, de ses pensées, de sa vie même; nous y voyons une jeune fille (Aline Desaulnois) qui s'y ennuie à mourir; enfin un jeune homme (Roger de la Brunie) qui vient apporter à la vieille maison un charme nouveau et la fait aimer à sa fiancée. "La Vieille Maison" a été joué par une jeune troupe consciencieuse et zélée et lui a donné une interprétation sans reproches. Il faut citer tous les interprètes. Mlle Lucienne Lemoine a fait une Aline séduisante au possible. M. Guy Gravel un Roger de la Brunie original et donnant bien l'impression d'un talent au-dessus de l'amateur ordinaire; M. Louis Lebrun, un vieux Gilbert sympathique, et Mlle L. Gravel une Simonne parfaite.

Cette comédie a vivement intéressé surtout ceux qui ont connu la bonne vieille maison paternelle dans la paroisse natale; elle nous l'a fait entrevoir comme en un rêve. Nous l'avons saluée d'un regard ému et nous lui garderons, j'en suis sûr, notre meilleur souvenir.

"Assaut de Soubrettes", opérette en un acte, paroles de Alex. Flan, musique de Bordèse, par Mme A. Gravel et Mlle A. Lebrun. La maison de Mme de Neryal est assiégée par des soubrettes qui se déguisent pour mieux se tromper l'une l'autre, et obtenir la place vacante. Le public a fait à cette oeuvre d'une élégance charmante un accueil chaleureux dû, sans doute, aux talents des interprètes qui, à tout moment, devaient changer de rôle et de costume. Désignons en particulier Mme Alphonse Gravel, qui, dans le rôle de Nicole, en sabots, a été fort applaudie.

"Le muletier et la jeune personne", d'Offenbach, nous a ramenés au temps où florissait l'opéra comique. C'est toujours avec un plaisir nouveau que nous goûtons le charme de ces oeuvres bien françaises, surtout lorsqu'elles sont chantées avec l'art qu'y ont mis Mlle A. Lebrun et M. Guy Gravel, dans cet extrait de la Périchole.

La soirée fut close par le chant "O Canada".

Nous devons féliciter Mlle L. Gravel, qui n'est pas à ses débuts dans l'organisation des soirées dramatiques et musicales, très appréciées et fort réussies, d'avoir atteint un double but: celui d'avoir contribué à aider des oeuvres d'éducation et celui de former le goût de nos gens en leur donnant de la haute comédie si bien faite et bien dite — en un mot bien française.

Mariage Gravel-Charlebois

L'église de Sainte-Philomène, de Gravelbourg, était magnifiquement décorée, mercredi matin, pour le mariage de M. Emile Gravel, avocat, substitut du Procureur Général, fils de feu le Dr L.-J. Gravel, d'Athabaska, avec Mlle Bibiane Charlebois, fille de M. Alphonse Charlebois, shérif du district judiciaire de Gravelbourg.

La mariée fit son entrée à 10 h. 30, au son d'une marche nuptiale exécutée par Mlle Valéda LeMoine.

Mlle Charlebois était accompagnée de son père. M. Emile Gravel avait comme témoin son frère, M. Alphonse Gravel, avocat. MM. G. Hébert, Dr G. Longaud, J.-L. Guby, H. Forfin, et Mlles Laurianne Gravel, Joséphine LeMoine, D. Chouinard et Léonne Charlebois agissaient comme garçons et filles d'honneur.

Sa Grandeur Mgr Mathieu, archevêque de Régina, bénit le mariage et fit une allocution empreinte de bonté et d'onction. Monseigneur était assisté au trône par M. C.-E. Baillargeon, supérieur du Collège, et M. l'abbé Beaudet, préfet des études.

La grand'messe fut chantée par M. l'abbé L.-P. Gravel, procureur du Collège et frère du marié, avec M. l'abbé Miller, secrétaire de Mgr l'Archevêque, comme diacre, et M. P.-A. Gravel, vicaire à Mazenod, comme sous-diacre. Les petits neveux, Maurice et Jacques Gravel, servaient à la messe. A l'offertoire, M. Guy Gravel, pharmacien, frère du marié, a chanté un cantique de mariage composé par M. l'abbé L.-P. Gravel. La Chorale de Gravelbourg, dont M. Emile Gravel est le directeur, se surpassa dans l'exécution de la messe de Pelers. Assistaient au choeur: M. le curé C. Maillard, M. l'abbé Laus, vicaire, M. A. Erny, professeur de théologie, ainsi que messieurs les ecclésiastiques du Collège.

L'église, qui peut contenir douze cents personnes, était remplie comme aux dimanches.

La cérémonie religieuse fut suivie d'un déjeuner intime chez M. et Mme Charlebois. Après déjeuner, les petits neveux et nièces, élèves des religieuses de Jésus Marie, firent couler plus d'une larme pour la façon émue dont ils chantèrent les compliments suivants, sur l'air de "La jeunesse", de Th. Botrel:

De notre coeur bien enfantin,
A jailli gaiement ce matin,
Une romance
Qui parle de souhaits, de voeux
Qu'il faut chanter à qui mieux mieux
Bien en cadence

Nous saluons avec bonheur
Ce jour qui parle tant au coeur,
O jouissance!
Que l'oncle Emile préparait,
Que bonne tante applaudissait,
Jour d'espérance!

Notre coeur vous doit un merci
Que nous insérerons ici,
Cher oncle Emile!
Car c'est à vous que nous vous
La tante que nous chérissons
D'amour facile.

Nous vous aimerons doublement,
[illegible] vous voici maintenant
Dans la carrière
Cheminant, la main dans la main
Partageant le même destin
Même lumière.

Il est bien temps d'offrir nos voeux
A ceux que nous voulons heureux
Sur cette terre;
Nous vous faisons tous les souhaits,
Qu'ils soient de tous les plus parfaits,
Désir sincère.

Vivez pendant de nombreux ans,
Afin que vos petits enfants,
Petites nièces,
Puissent chanter vos noces d'or:
Ce sera du beau temps encor
Plein de liesses.

La population a témoigné de sa sympathie en assistant nombreuse au mariage de M. Emile Gravel, qui compte parmi les premiers arrivés à Gravelbourg et est intimement lié à sa fondation. M. Gravel est président de l'Association des Syndics d'école bilingue; vice-président de l'A.C.F.C.; Grand Chevalier et Député d'Etat des Chevaliers de Colomb, etc., et s'occupe activement de questions nationales.

Nous redisons à M. et Mme Emile Gravel le même souhait qu'exprimait le cantique du matin: "Vivez longtemps, soyez heureux".

LA SALLE

M. Donat Cormier nous est revenu après une longue absence à Edmonton, accompagné d'une épouse. Il est très enchanté de son voyage.

M. Willie Caron, de Montmartre, Sask., était de passage chez sa soeur, Mme Thomas Comeau, la semaine dernière.

Un joli mariage a eu lieu à la cathédrale de Saint-Boniface, le 6 avril. Mlle Rose Renillard unissait sa destinée à celle de M. Raoul Rochon, de Dufrost, autrefois de LaSalle. M. l'abbé Bridgear bénit le mariage. La mariée entrait dans l'église au bras de son père; M. F.-D. Rambrun servait de père au marié. M. L.-A.-C. Cyron touchait l'orgue. M. Horace Rochon remplissait les fonction de garçon d'honneur, avec Mlle Berthe Baillargeon.

Après le mariage, tous les invités se sont rendus à la gare du Pacifique Canadien prendre le train pour LaSalle, où grand dîner et souper furent servis chez la mère du marié. Il y avait au-delà de soixante-dix invités, parents des deux côtés, et plusieurs amis. De leur furent donnés nombreux et riches cadeaux.

Après avoir passé quelques jours parmi leurs parents, les mariés sont partis pour Dufrost, où ils vont demeurer.

M. Zénon Bernier, qui ne demeure à LaSalle que depuis quelques semaines, a fait l'acquisition d'une charmante fillette, qui fut baptisée samedi. M. et Mme J. Lagacé furent dans les honneurs.

M. Sévère Lapointe a eu le malheur, vendredi, de perdre sa petite fille, Adeline. Elle n'avait que trois semaines.

SAINTE-AMELIE

M. Léo Lapointe, en revenant de la guerre, a fixé son séjour dans notre paroisse; mais habitué qu'il était à la vie bruyante et mouvementée des camps, il ne put se faire à la solitude. Il songea dès lors à se trouver une compagnie. Sa recherche ne fut pas longue; elle se termina au foyer de M. Josaphat Bonin et aboutit au résultat que l'on devine.

Le 5 avril, à 10 heures du matin, il conduisit à l'autel Mlle Alexandrine Bonin et la célébration du mariage eut lieu avec une solennité toute particulière parce que la jeune épouse était enfant de Marie. M. Placide Bonin remplissait les fonctions de garçon d'honneur et Mlle Maria Lapointe celles de fille d'honneur. Espérons que M. et Mme Lapointe seront très heureux et vivront longtemps ensemble!

MM. Foyle et Rice sont de nouveau dans notre région pour creuser des puits. Bon nombre parmi nous connaissent depuis trop longtemps les marches pénibles chez le voisin qui parfois demeure loin pour aller désaltérer leur troupeau. Pour plusieurs ce sera maintenant la fin de ces promenades forcées. L'incertitude de trouver de l'eau à une profondeur raisonnable arrête parfois une personne et lui fait renoncer de donner de contrat à ces hommes du gouvernement. L'eau abonde sous notre sol; le point difficile est de placer la machine à la bonne place. Il y a des mortels privilégiés qui sentent les veines d'eau, grâce à la branche de saule qui se tord dans leurs mains. Rien n'empêche de les consulter et de leur donner l'occasion de manifester le don de la nature qu'ils possèdent.

Il y a aussi des saints qui savent admirablement diriger nos pas vers l'endroit propice. On connaît le grand miracle qu'a fait saint Gérard au puits de son village natal; c'est sans doute à cause de ce miracle qu'on invoque volontiers ce saint pour trouver de l'eau. C'est facile de se mettre en relation avec lui et ça ne coûte pas cher du tout.

M. Joseph Laflèche, de Saint-Charles, et M. Adrien Perras étaient en voyage d'affaires à Sainte-Amélie, la semaine dernière.

E.C.I.F.

LA BROQUERIE

Depuis quinze jours, plus de huit à dix terres ont été vendues à LaBroquerie. Six familles devront suivre bientôt.

La Broquerie a paru "mort" assez longtemps, mais aujourd'hui c'est "vivant", et ceux qui en douteraient, le sont invités à nous faire une petite visite.

M. Marion, autrefois marchand à Morris, était de passage ici ces jours derniers. La place lui a plu tellement qu'il n'a pas craint d'y placer de l'argent en achetant une propriété proche du village.

Il y a encore des terres avantageuses à vendre à des prix relativement bas. Mais il faut se hâter, car les premiers arrivants sont les mieux servis.

Sachez que nous avons à La Broquerie, outre les avantages agricoles, commerciaux, religieux et scolaires, la proximité de Winnipeg, sans compter [illegible]

[illegible]

... ressemblait une des bonnes paroisses de Québec. C'est français et catholique, on y respire l'aisance.

SAINT-FRONT, SASK.

La colonie canadienne de Saint-Front, Sask., dont il n'a pas été question depuis longtemps dans ces colonnes, est en pleine voie de prospérité. Lorsque les pionniers, [illegible] du soussigné s'y rendirent, il y a juste trois ans, elle ne comptait que cinq familles. [illegible] ils sont aujourd'hui [illegible] sans compter une vingtaine de jeunes garçons [illegible]

[illegible]

... réserve l'avenir. Les terrassements de la voie promise ne sont plus qu'à dix milles, et [illegible]

[illegible]

... pierres; le bois (du tremble seulement) est unique, et l'eau abondante [illegible] de toutes espèces, à chaque [illegible] canards.

On pourrait obtenir de plus amples détails en écrivant, avec un timbre pour la réponse, au [illegible]

Lafleche, Sask.
(pour deux mois)

Comme, avant longtemps, il y aura [illegible] pour les chercheurs de terre à Saint-Front, [illegible] ... les avantages de cette belle région à l'appréciation des colons.

ST-JEAN-BAPTISTE

[illegible]

... Le service funèbre eut lieu samedi le [illegible]. Albert [illegible]. Les porteurs de la dépouille mortelle étaient: Omer, William, Edmond Herie, frères de la défunte, et [illegible]

Un grand nombre de parents et d'amis assistèrent au service célébré par M. l'abbé [illegible]

Une amie.

Mgr Grouard

SOUVENIRS DE 60 ANS DE MISSION

(Suite)

La mission est située à l'ouest du lac; à un mille de distance environ plus à l'est, se dresse le fort Chipweyan, sur un promontoire de granit. Il se compose de grandes bâtisses en bois servant d'entrepôts de marchandises et de pelleteries ou de magasins et salles de vente. Un peu en arrière, sur un point culminant, s'élève la maison du bourgeois; elle n'a nulle prétention à l'élégance, mais elle est vaste et confortable. A côté, une maisonnette où des commis ont leur bureau. Le tout est entouré d'une palissade de pieux flanquée de quatre bastions fort modestes. Il fut les sauvages laissaient à désirer et la prudence suggérait de prendre certaines précautions élémentaires pour se met- un temps, m'a-t-on dit, où les relations entre la Compagnie et tre à l'abri d'un coup de main. Aujourd'hui toute crainte a disparu; les portes du fort sont ouvertes à tout venant. En dehors de l'enceinte, sur un terrain en pente, s'échelonnent les maisons des engagés assez nombreux que les exigences de la traite, de la pêche, des voyages ou d'autres travaux obligent à garder. La plupart de ces engagés sont des Métis français et cela me réjouit le coeur d'entendre le doux parler de France résonner à mon oreille et de pouvoir m'en servir moi-même dans un pays si éloigné. Il en est de même jusqu'au fond du Mackenzie. Cela vient de ce que les Canadiens furent les premiers explorateurs de ces contrées. Ils ne sont pas reconnus officiellement comme tels, sans doute, mais sans eux, ni Mackenzie, ni Fraser, ni beaucoup d'autres dont les noms ont acquis une certaine

Les sauvages de l'Athabaska appartiennent à deux races célébrité, n'auraient fait leurs découvertes.

très distinctes. Les Cris, moins nombreux, sont des membres de la famille algonquine; les Montagnais appartiennent à la race Déné, laquelle, divisée en plusieurs tribus, occupe toute la partie septentrionale de l'Amérique, à partir du 55e degré de latitude nord jusqu'aux rivages de la mer glaciale exclusivement. Ces rivages, depuis la mer de Behring en passant par le détroit de ce nom jusqu'au Cap Bathurst et jusqu'à la Baie d'Hudson, servent de patrie aux Esquimaux. Je ne m'occupai pas d'abord d'étudier la question de l'origine des Dénés, mais les connaissances que j'ai pu acquérir depuis me font admettre, comme une vérité indiscutable, qu'ils sont venus du nord de l'Asie et que très probablement ils sont des rejetons de la famille Tartare-Mongole.

Me voilà donc, le 2 août 1862, installé dans ma petite chambre, à la mission de la Nativité, sous la direction du Père Clut, mon maître de noviciat et de la langue montagnaise. Il me traça le règlement que je devais suivre, en tout semblable à ceux des maisons religieuses, sauf plusieurs articles nécessités par les circonstances, entre autres un temps beaucoup plus long consacré à l'étude et la pratique de quelques travaux manuels dont on ne peut s'exempter dans ce pays. Aussi, le jour même de mon arrivée, après le dîner qui consista, comme le déjeuner et comme le souper, en poisson et en pommes de terre, le Père Clut me dit: "On ne prend pas de récréations semblables à celles des collèges ou des séminaires; venez avec moi, je vais vous donner une hache et vous apprendre à vous en servir." Et il me mène dans une forêt d'épinettes, abat un gros arbre en me recommandant de faire attention à la manière dont il s'y prenait pour entailler le bois, faire sauter les copeaux, etc., et préparer la chute dans la direction voulue. Ensuite: "A vous maintenant, me dit-il; attaquez cet arbre, nous retournerons à la maison quand vous l'aurez jeté par terre." Et petit à petit j'appris le métier de bûcheron. Un autre jour: "Prenez une pioche, me disait-il, et allons au jardin préparer un morceau de terre pour le printemps prochain." L'hiver venu, l'exercice consistait à débiter le bois de chauffage, à faire une promenade à la raquette, et, chose plus intéressante, à tendre des collets à lièvres. La récréation terminée, on se mettait à l'étude de la langue.

Le Père Clut avait appris la langue montagnaise du Père Faraud et la parlait très bien. Il me fit copier prières, catéchisme, cantiques, sermons, grammaire, bref tout ce qu'il possédait d'écrit, et m'en donnait la traduction. On comprend que de cette façon l'étude me devenait beaucoup plus facile, et je puis me rendre témoignage que je m'y appliquai de toutes mes forces. Je saisis assez vite la théorie de cette langue vraiment surprenante, la variété presque infinie des terminaisons, différentes selon le nombre, le lieu, la forme, le mouvement, la nature des objets, intellectuels ou matériels, vivants ou morts, les conjugaisons, plus compliquées que celles des verbes grecs; mais la difficulté n'était pas là: c'était la prononciation extraordinaire de ces mots barbares. Combien de fois essayai-je en vain de l'attraper. Le Père Clut me donnait bien des conseils et des exemples, je faisais mille efforts pour l'imiter, et je ne réussissais pas à répéter les mots avec la rudesse requise. Mgr Laflèche disait qu'il finirait par *cracher la luette* en apprenant cette langue, tant un grand nombre de sons ne pouvaient être reproduits sans lui déchirer le gosier! Et, chose étonnante, s'il y a des paroles et des phrases dont la prononciation ressemble presque à des éclats de tonnerre, il y en a une foule d'autres d'une délicatesse, d'une douceur, d'un velouté même, si je puis parler ainsi, tels qu'on a encore plus de peine à les prononcer avec les nuances obligées — car il est bon de remarquer que bien des mots dont le sens est tout-à-fait sorte que si l'on n'y prend garde on s'expose à faire des quicontraire ne se distinguent que par ces légères nuances, de proquos ridicules et parfois même très inconvenants. Avec la grâce de Dieu et le secours de la sainte Vierge que je priai fort à cette intention, je persévérai dans mes efforts, et l'une après l'autre je vins à bout de toutes ces difficultés.

Je n'ai pas la prétention d'être un linguiste habile, mais je ne crois pas qu'il y ait un autre peuple dont le langage mette à contribution tous les organes de la voix, gosier, langue, dents, lèvres, joues et nez, aspiration et respiration, à un degré comparable à ce qu'exige le Montagnais. Le Cris, au contraire, me paraissait aussi agréable à entendre que la langue italienne, et j'aurais eu plus de plaisir à l'étudier, si telle eût été ma consigne. J'ajouterai qu'à cette étude il fallut joindre celle des caractères syllabiques que les premiers missionnaires avaient adoptés pour l'impression des livres qu'ils mettaient entre les mains des sauvages. Avec un peu de patience on arrive à les connaître assez pour apprendre à lire à nos chrétiens.

Deux mois après mon arrivée, le Père Clut me chargea de faire réciter les prières aux enfants et même aux grandes personnes. Les Sauvages affluaient alors à la mission. A l'automne, avant de se disperser dans les bois pour l'hiver, ils venaient prendre au fort les objets dont ils avaient besoin et que la Compagnie leur fournissait à crédit. Vu l'absence de tout concurrent, le bourgeois ou chef du poste était sûr qu'aucune peau d'animal ne lui échapperait. Les articles de commerce consistaient principalement en haches, couteaux, limes, pièges à ressorts, poudre, plomb, balles, pierres à feu et briquet, fil à rêt, tabac et fusils. En fait d'étoffes, du drap solide, blanc, bleu ou rouge, des couvertures de laine épaisse, des mouchoirs, de l'indienne. Quant aux vêtements européens, la chemise seule était d'un usage commun, les pantalons et capots étaient assez rares, et il fallait être riche pour en acheter. D'ailleurs la Compagnie ne pouvait guère en fournir à tout le monde — on a vu les difficultés des transports. Un Sauvage achetait-il un capot, il ne pouvait en même temps se procurer de culotte; prenait-il un pantalon, il ne pouvait avoir de capot. Mais ils savaient s'en passer. Leur costume primitif était des plus simples. Une longue blouse en peau d'orignal ou de caribou, une lanière à l'entour des reins sur laquelle s'enroulait un pagne passant entre les jambes et cachant ce que la pudeur interdit de montrer, des *mitasses*, espèce de fourreau où s'introduisaient les jambes et qui s'attachaient à la ceinture par un bout de *babiche* ou ficelle en cuir, des mocassins aux pieds et un bonnet de poil sur la tête. En hiver ils doublaient ces vêtements de fourrures, mais, sauf votre respect, les fesses restaient exposées à l'air. Mgr Grandin faisait un jour cette remarque à un Sauvage: "Pourquoi ne te couvres-tu pas mieux que cela? Tu dois souffrir du froid?" — "Et toi, répondit le Montagnais, pourquoi ne te couvres-tu pas le nez?"

Les femmes avaient de grandes robes de peau et d'indienne en été. Un châle leur couvrait la tête et leur donnait un air de modestie que les pays civilisés ne connaissent plus. Les mères portaient leurs bébés partout avec elles et sans fausse honte leur donnait le sein en public et même à l'église pour les empêcher de crier, ce à quoi elles ne réussissaient pas toujours. Et quand à la messe il y avait une centaine de marmots braillant à tue-tête, je vous assure que les chantres avaient de la peine à se faire entendre. Parfois la musique commençait durant le sermon! et le Père s'épuisait en efforts surhumains pour la dominer. Il aurait fallu faire sortir ces femmes avec leurs enfants, dira-t-on. Mais cela eût entraîné des conséquences sérieuses. A ce propos voici ce qui se passa quelques semaines avant mon arrivée, durant la mission du printemps. Les Montagnais étaient presque tous baptisés, mais de temps en temps la mauvaise nature se réveillait et un scandale éclatait. Des mesures sévères furent prises pour remédier au mal. Les pécheurs scandaleux et opiniâtres étaient exclus de l'assemblée des fidèles. Leurs noms étaient écrits et affichés à la porte de l'église dont l'entrée leur était interdite. Or il y en avait un qui se disait prophète, à peu près comme le Fils de Dieu, que le Père Grandin avait rencontré à l'Ile à la Crosse. A ses prétendues révélations il joignait des actes d'une immoralité révoltante. Les avis et reproches des missionnaires ne servant de rien, son nom fut affiché à la porte de l'église, et défense lui fut faite d'y entrer. Malgré cela, cet énergumène voulut assister à la grand'messe. A l'*Asperges*, la coutume d'alors voulait que le prêtre se rendit du pied de l'autel jusqu'au fond de l'église, répandant avec le goupillon des gouttes d'eau bénite sur toute l'assemblée. Au cours de cette cérémonie, le Père Clut aperçoit le mécréant et lui intime l'ordre de sortir. Sur son refus, le Père le saisit au collet et le traîne dehors. Le Sauvage était furieux et voulut se venger. Il attendit la fin de la messe, et quand il eût vu la foule se disperser et le Père rentrer à la maison, il le suivit de près, se jeta sur lui et l'aurait certainement tué ou blessé si le Père n'eût été de force à se défendre. Après une lutte corps à corps, le scélérat fut terrassé et relâché à condition qu'il resterait tranquille désormais. J'ai été mêlé à cette affaire sans avoir à courir aucun risque, comme on va le voir.

Il faisait déjà froid, nous avions dans notre salle un grand poêle capable de chauffer toute la maison. Un gros tisonnier en fer gisait sur le plancher entre les pattes du poêle, dans lequel ronflait un bon feu. Je m'étais enfermé dans ma chambre pour étudier. J'entendis du monde entrer et une conversation assez animée s'engager avec le Père. Cela durait depuis un quart d'heure quand ce dernier m'appelle d'un ton bref; "Venez ici," me dit-il. J'obéis et me présente à lui. Je vois alors un vilain Sauvage avec sa femme et un autre gaillard accroupis autour du poêle et discutant avec le Père sur un ton plutôt menaçant. "Prenez le tisonnier", me dit le Père. Il m'expliqua ensuite comment ce vilain Sauvage était celui-là même qui avait voulu le tuer le printemps précédent. Durant leur conversation, la femme, sans avoir l'air d'y toucher, avait attiré petit à petit le tisonnier de dessous le poêle et cela aurait pu devenir une arme terrible dans les mains de ces gens malintentionnés, si le Père, s'apercevant de la manoeuvre, ne m'eût appelé juste au moment où ils auraient pu s'en servir. Ils le croyaient seul et furent surpris de me voir. Je saisis le tisonnier, et ma présence, paraît-il, leur inspira une crainte salutaire, car ils ne tardèrent pas à déguerpir.

Je reviens aux us et coutumes des Montagnais. Comment vivaient-ils? La pêche et la chasse étaient leurs seules ressources. Le lac Athabaska est riche en truites, carpes, brochets, dorés et poissons blancs surtout. Les Sauvages résidant sur les bords y trouvaient assez facilement leur nourriture, mais ils devaient souvent s'en éloigner. Un bon nombre se dispersaient dans la forêt et ne devaient compter que sur la chasse, — ils étaient exposés à de grandes fatigues et quelquefois à de longues privations; j'en ai vu plus d'un réduit à manger du cuir ou des débris de peaux, et même rester jusqu'à 6 ou 7 jours sans manger. Certaines années, les lièvres se multiplient et la famine n'est pas à craindre. La farine et le pain leur étaient absolument inconnus. Les légumes de toutes sortes également; en été, toutefois, ils trouvaient quelques baies sauvages, des framboises, des bluets surtout, et ils en étaient très friands — ce en quoi les missionnaires les imitaient autant que possible.

J'ai dit que le Père Clut n'avait pas de pain à nous offrir, car il n'avait pas un grain de farine chez lui. Mgr Taché avait soin pourtant d'en envoyer un peu chaque année, mais comme le Père Petitot et moi avions été une surcharge aux bâteaux de la Compagnie, les commis de Norway House, où nos barges devaient compléter leur cargaison, jugèrent à propos de retenir la provision destinée au Père Clut. J'appris ainsi à me passer de pain, et pendant plus de 30 ans je n'en ai jamais vu dans nos missions du Nord. La petite ration qui nous était envoyée ne pouvait nous permettre que de faire une crêpe les jours de fête mais aussi quel régal on se payait alors!

On comprendra facilement que le moindre adoucissement à ce régime recevait un accueil favorable, et les graines, comme on appelait les framboises, bluets, etc., nous paraissaient des mets fort appétissants. Aussi priait-on les Sauvages de nous en apporter, en les payant, bien entendu. D'argent, nous n'en avions point, la Compagnie non plus; tout le commerce consistait en échanges, et pour cela les missionnaires recevaient un petit assortiment de marchandises. Or, trois ou quatre semaines après mon arrivée, nous vîmes un Sauvage en canot aborder à la mission. Ayant mis pied à terre, il prend un plat d'écorce de bouleau, et rentrant à la maison se présente au Père Clut. "Ah! des bluets, fit-il, en voyant le contenu du plat, tu me fais plaisir; où as-tu trouvé cela?" — "Tu sais les îles près de la pointe au sable. "Les bluets y poussent très bien, et je voulus aller en cueillir. "En même temps, comme les ours aiment ces graines autant "que nous, je pensai que je pourrais avoir la chance d'en "tuer un, et je pris mon fusil avec moi. Débarqué sur l'île, "je m'avance avec précaution, ayant vent devant, pour que "l'ours ne me sentit pas. Je n'allai pas bien loin quand "j'en vis un gros qui avec sa patte râflait les bluets et les "engouffrait dans sa gueule. Je me couchai aussitôt et me "glissai sans bruit jusqu'à portée de mon fusil. L'ours était "trop occupé à avaler ces bluets et ne s'aperçut pas de moi "et je riais sous cape, disant intérieurement: "Avale, mon "vieux, c'est pour moi que tu travailles." De fait, j'ajuste "de mon mieux, le coup part, l'ours est frappé. Je cours "sur lui, l'achève, lui ouvre le ventre, prends les graines "qu'il venait d'avaler, et je te les apporte". Ainsi parla ce Sauvage, dont le Père m'interpréta le récit. Je fis une moue tant soit peu dédaigneuse, mais le Père, accoutumé déjà aux fantaisies gastronomiques de ses gens, me dit. "Ne craignez pas, ces bluets sont excellents! L'ours les a bien avalés, mai il n'a pas eu le temps de les digérer, et nous suppléerons à ce détail." Il me donna l'exemple; en bon novice je surmontai ma répugnance et finis par trouver ces bluets délicieux. On se prépare ainsi aux exigences de l'avenir.

(*A suivre.*)

FEU M. R. MARION

M. Roger Marion, ex-M.P.P. est décédé le 13 avril, à sa résidence, 8, rue Kenney, Norwood. Il était âgé de 73 ans, 9 mois, 9 jours.

Il naquit à Saint-Boniface, en 1846, de Narcisse Marion, de l'Assomption, P.Q., et de Marie Bouchard, de Boucherville, P.Q. Il reçut une bénédiction de Mgr Provencher quelques heures avant la mort de ce saint prélat, en juin 1852.

Il fût page de Sa Grandeur Mgr A. Taché, lors de son intronisation, en 1854.

M. Marion commença sa carrière dans la vie publique en 1871. Voici les différents offices qu'il remplit: "Overlanding Waiter", durant 5 ans; 1878, Officier de Douanes, durant 7 ans; Conseiller de la Municipalité de Saint-Boniface, 10 ans; 1887-89: maire de la Municipalité de Saint-Boniface; président de la Société Saint-Jean-Baptiste; président de la Commission Scolaire de Saint-Boniface durant 2 ans. Il fut élu membre de la Législature Provinciale durant trois termes: le premier terme pour Saint-Boniface, et les derniers pour Carillon. De 1908 à 1917 il fut régistraire de statistiques démographiques; de 1917 à 1920: employé au bureau des Travaux Publics du Dominion.



En 1893 il fut un des représentants du gouvernement fédéral à l'Exposition Universelle de Chicago.

Il laisse sa femme, six filles: Soeur Valadé, de la communauté des Soeurs Grises, SS. Marie-Roger et Marie-Adélard, de la Congrégation des SS. NN. de Jésus-Marie, Mme D. Saint-Mars, Mlles Blanche et Adrienne; deux fils: Joseph et Eugène.

Les funérailles ont eu lieu à la cathédrale, au milieu d'un grand concours de peuple. Les porteurs furent: M. Ernest Cyr, ex-M.P., Hon. Joseph Bernier, M. J.-A.-F. Bleau, ex-maire, M. T. Pelletier, ex-échevin, M. Alex. Carrière, M. Roger Carrière, M. Louis Lépine et M. Alex. Bélanger.

Au choeur on remarquait: S. G. Mgr A. Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, Mgr A.-A. Cherrier, P.A., V.G., les RR. PP. Blain et Sauvé, S.J., du Collège de Saint-Boniface, M. l'abbé A. Sabourin, D.D., supérieur du Petit Séminaire, M. l'abbé J. Prud'homme, D.D., M. l'abbé Th. Paré, le Rév. Frère Joseph, principal de l'école Provencher.

M. l'abbé Jubinville, curé, officia avec diacre et sous-diacre. Sous la direction de M. Hélie, une imposante messe funèbre fut rendue. M. le professeur Dorval tenait l'orgue.

La famille Marion remercie tous ceux qui ont bien voulu lui témoigner leurs sympathies à l'occasion du deuil qui l'a si douloureusement atteinte.

COURS DU GRAIN

Cours fourni par le Comptoir Agricole

LUNDI, LE 19 AVRIL

BLE	
No 1 Nord déchargé	$2.15
No 2 Nord déchargé	2.12
No 3 Nord déchargé	2.08
No 4 Spécial	2.02
No 5 Spécial	1.91
No 6 Spécial	1.81
Track	2.15
Rejeté No 1	2.04
Rejeté No 2	2.01
Rejeté No 3	1.96
"Smutty" No 1	2.06
"Smutty" No 2	2.03
"Smutty" No 3	1.99
"Criblures"	21.00
AVOINE	
No 2 C. W., déchargé	$1,09⅝
No 3 C. W.	1.06⅝
Fourrage. Extra	1.07⅝
Fourrage 1	1.05⅝
Fourrage 2	1.03⅝
Track	1.10⅛
ORGE	
No 3 C. W.	$1.73
No 4 C. W.	1.55
Rejeté	1.46
Fourrage	1.46
Track	1.61
LIN	
No 1 C. W., déchargé	$5.13
No 2 C. W.	5.06
No 3 C. W.	4.53
Rejeté	4.53
Track	5.12
SEIGLE	
2 C. W.	$2.18

"Déchargé" veut dire déchargé à l'élévateur terminus à Fort William et Port Arthur.

La cote pour le grain "tough", "rejeté", "smutty" est pour ce grain déchargé.

BETAIL

LUNDI, LE 18 AVRIL

"Steers."—	
Excellent	$13.25—$14.50
Bons	$10.00—$12.50
"Feeders"—	
De choix	$10.00 à $10.85
Bons	$8.50 à $9.50
"Stockers", "Steers" et taures.—	
De choix	$8.50—$9.25
Bons	$6.50—$8.00
"Bulls".—	
Bons	$7.65—$8.75
Ordinaires	$6.50—$7.00
Taures: De boucherie.—	
Excellentes	$11.00—$13.00
De choix	$9.50—$10.00
Veaux.—	
De choix	$14.00—$17.00
Bons	$12.00—$12.00
Ordinaires	$6.00—$8.00
Moutons.—	
Bons	$12.00—$12.00
Cochons.—	
Choix	$20.00—$20.00
Lourds	$18.00—$18.00
Légers	$17.50—$18.00
Vaches de boucherie.—	
De choix	$10.50—$12.50
Bonnes	$8.50—$10.00
Moyennes	$7.50—$8.00
"Canners"	$4.00—$5.00

PRODUITS

Prix du gros

Oeufs.—	
Du "jobber" au détailleur—	
Frais pondus	$ .40—$ .42
Beurre.—	
Crèmerie. Aux détailleurs	$ .69—$ .70
De ferme. Aux cultivateurs	$ .35—$ .40
Légumes.—	
Patates. Le minot	$4.00
Lot de 5-10 minots	$3.50
Navets. Le cent	$3.00
Carottes. Le cent	$4.00
Betteraves. Le cent	$4.00
Choux. Le cent	$8.00
Oignons. Col.-Brit. Le cent	$8.00
Pommes d'Ontario. La boîte	$3.50
Pommes de la C.-Brit. La boîte	$3.50
Volailles.—	
Dinde. Poids en vie	$ .23—$ .28
Oies. Poids en vie	$ .15—$ .19
Canards. Poids en vie	$ .16—$ .18
Poulets. Poids en vie	$ .19—$ .22

Farine—

Conformément à l'arrêté gouvernemental. Comptant aux marchands de la ville.

Five Roses. Sac de 98 liv.	$6.57½
Five Roses. 2 sacs de 49 liv.	$6.67½
Five Roses. 4 sacs de 24 liv.	$6.80
Purity. Sac de 98 livres	$6.57½
Purity. 2 sacs de 49 livres	$6.67½
Purity. 4 sacs de 24 livres	$6.80
Royal Household. Sac 98 liv.	$6.57½
Royal Household. 2 sacs de 49	$6.67½
Royal Household. 4 sacs de 24	$6.80
Maple Leaf. Sac de 98 liv.	$6.57½
Maple Leaf. 2 sacs de 49 liv.	$6.67½
Maple Leaf. 4 sacs de 24 liv.	$6.80½
Farine de seigle—	
Seigle blanc. 98 livres	$5.50
"Straight". 98 livres	$5.25
Seigle brun. 98 livres	$4.25
Gruau de seigle. 98 livres	$4.50
Gruau d'avoine	$4.45—$4.70

Alimentation—

	Son	Gru
Winnipeg	$52.00—	$45.00

(Domestique, f.o.b. Winnipeg.)

Foin—

Note.—Marché très instable. Peu de "Timothy" à cause de la grande demande dans l'Ouest. Le marché est très instable pour les autres genres de foin.

Peaux.—

Marché instable et prix varient beaucoup en peu de temps.

No 1. Vertes et salées. Vaches et taureaux. Tous poids	$ .16—$ .18
No 1. Vertes et salées. "Bulls"	$ .16
Vaches et taureaux. Vertes et salées Marque au côté	$ .17
Peaux No 2. 1 sou de moins la livre.	
Peaux vertes gelées. 2 sous de moins la livre.	
No 1. Veau. Vertes et salées	$ .30
No 1. Vertes et salées. Jeunes veaux (kips) 15 à 25 liv. Comme les peaux.	
"Deacons". Moins 8 livres. Très jeunes veaux ou mort-nés	$1 à $1.50
Peaux de cheval. Vertes et salées. Chaque	6.00 à $7.00

Hâtez-vous d'expédier

Peaux séchées.—	
Bouchers	$ .30—$ .33
Peaux salées séchées. Toutes les pesanteurs	.28— .30
Peaux de chevaux et mules	2.00— 5.00
Suif.—	
No 1	$ .09
No 2	.08
Gras	.05

SACRE-COEUR

Société Saint-Jean-Baptiste

La St-Jean-Baptiste est fermement à l'oeuvre pour préparer la célébration de notre fête nationale qui cette année se fêtera les 27 juin et 1er juillet. Et nous donnons ici les comités et sous-comités nommés, aux assemblées des 11 et 16 du courant, pour l'organisation de la fête champêtre, ou pique-nique du 1er juillet:

Grand Comité Organisateur

R. P. Vézina, O.M.I., MM. L. Arsenault, J.-H.-N. Leveillé, J.-A. Rhéaume, A. Brunelle, E. Guertin, E. Aubin, A.-B. Desrochers, F. Saint-Germain, A. Dubuc, J. Lavoie, Langevin, J. Fréchette, Bélanger, Dussault et H. Lauzon.

Sous-comités

1.—D'organisation: MM. L. Arsenault, J.-H. Lemire et J. Fréchette.

2.—Réception et invitation: MM. E. Guertin, A. Dubuc et A. Brunelle.

3.—Finance: MM. J.-H.-N. Léveillé, J.-A. Rhéaume.

4.—Amusement: MM. De Lorimier, Mailhot, Bélanger, Lavoie, Langevin.

5.—Restaurant: Les Dames de Sainte-Anne.

6.—Installation: MM. A.-B. Desrochers, H. Lauzon, Dussault.

7.—Publicité (insignes, annonces, etc.): MM. J. Collon, T.-E. Lafrance, F. Saint-Germain, M.-E. Moissan.

8.—Rafraîchissements: Formation renvoyée à la prochaine assemblée générale.

Le travail marche rondement et tout fait prévoir que la célébration de cette fête nationale sera en rapport avec le 30me anniversaire de la fondation de notre Société St-Jean-Baptiste.

Comité Littéraire du S.-Coeur

La première assemblée régulière du Cercle Littéraire, définitivement organisé, eut lieu dimanche dernier, le 18, dans les salles de l'école. Votre humble serviteur avait l'honneur de présider à cette réunion où semblait régner une fervente ardeur pour le développement et l'expansion de notre nouvelle association. Nous n'en doutons pas, avec le concours de toutes ces bonnes volontés, le Cercle saura marcher dans la bonne voie, cherchant à atteindre le but qu'il se propose de "répandre le goût et la connaissance de la littérature française, de l'histoire et de l'art musical par tous les moyens possibles", et en servant une si bonne cause, toujours saura faire honneur à la devise qu'il s'est choisie: "Pour sa foi et sa langue."

A cette assemblée, nous eûmes le plaisir d'admettre deux nouveaux membres et de recueillir les demandes d'admission de six autres.

Grâce à la générosité du R. P. Normandin que nous avions le plaisir de voir au milieu de nous, et de MM. Arsenault, Leduc, Bessette et Moissan, qui firent une souscription en argent au fonds du Cercle, notre trésorier put immédiatement rentrer en fonction en vue de la consolidation de son trésor. La générosité bien connue de nos bons paroissiens du Sacré-Coeur se manifesta encore, sous forme d'offrande de livres pour la formation de notre bibliothèque. Le R. P. Normandin, désirant montrer tout l'intérêt qu'il portait à l'association, offrit gracieusement de contribuer un certain nombre de livres. M. J.-M. Bessette fit l'offre de vingt-cinq volumes, et peut-être plus, nous dit-il, sentant sans doute son coeur de Canadien-français l'entraîner au service d'une bonne cause. M. Pierre Poulin, aujourd'hui de St. James, mais ci-devant de notre paroisse, est encore un ancien qui a laissé un morceau de son coeur au Sacré-Coeur, et il nous fait également l'offre de livres pour notre bibliothèque.

Ces contributions en argent et en livres sont acceptées avec gratitude et reconnaissance, et le Cercle Littéraire se propose d'en faire le meilleur usage possible dans l'intérêt de tout l'élément français et catholique de Winnipeg.

M. Jules Collon nous assura, au nom de la Commission Scolaire qu'une salle de lecture serait mise à notre disposition, permettant de faire librement usage de notre bibliothèque.

Nous invitons cordialement toutes personnes désirant offrir des livres au Cercle Littéraire de bien vouloir faire parvenir leurs noms et adresses au Rév. Père Curé, au presbytère, ou au bibliothécaire, M. F. Olivier, 8, Edifice Notre-Dame (90 rue Gertie) ou à la Banque d'Hochelaga, ainsi qu'à M. J.-L. Leduc, 556, avenue Portage, qui a été autorisé à assister le bibliothécaire dans la collecte de ces livres. Ou encore à M. T.-E. LaFrance, président du Cercle, chez MM. Chevrier et Fils, 452, rue Main.

Nous nous ferons un plaisir de recueillir ces livres et de les faire parvenir au presbytère, où ils seront soumis à l'approbation du Rév. Père Curé et marqués au sceau du Cercle Littéraire. Ainsi tous ceux qui s'intéressent à notre association seront assurés qu'on ne trouvera au Cercle que des livres conformes à la morale chrétienne.

Nous acceptons tous livres traitant de littérature, d'histoire, d'économie sociale, théâtre, science, art musical, etc. Et aussi toutes publications couvrant les mêmes sujets et de la musique en feuilles. Les livres traitant d'histoire, de science, d'économie sociale ou d'art musical, en anglais, sont aussi acceptables.

Un comité composé de MM. E. Moissan et W. Lamoureux a été nommé pour recueillir les noms des personnes s'intéressant particulièrement à la musique afin de former une section musicale dans le Cercle. Nous avons l'intention de former un orchestre et une fanfare, et nous invitons d'une manière toute spéciale tous les musiciens français de Winnipeg qui pourraient prêter leur concours de bien vouloir se joindre à nous.

L'élan est donné; groupons-nous, et le succès est assuré.

"Afin de rendre nos assemblées intéressantes et utiles, il a été décidé qu'on y donnerait, à la suite des débats sur les affaires de routine, qui devront prendre le moins de temps possible, un programme récréatif et varié servant d'étude sur différents sujets.

A la prochaine assemblée générale, le troisième dimanche de mai, le 16, il sera donné le programme suivant:

Musique instrumentale, par MM. W. Lamoureux et C.-O. Marquis; Chant, par M. M. Mineau; Causerie historique sur le Comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France, par le président du Cercle Littéraire.

Le R. P. Vézina et plusieurs autres membres du Cercle, appelés à une assemblée des *Knights of Columbus*, manquaient à notre réunion. On nous assure que ça n'a été qu'à regret, et qu'ils se feront un plaisir d'être avec nous à la prochaine assemblée.

* * *

Ligue du Sacré-Coeur

Dimanche prochain, quatrième dimanche du mois, il y aura réunion de la Ligue du Sacré-Coeur, à 7 h. 30 du soir, et assistance en corps au Salut du Saint-Sacrement. Tous les membres de la Ligue sont priés de se rappeler qu'en bons paroissiens c'est un hommage qu'ils doivent au Sacré-Coeur, et le Rév. Père Curé les invite à venir nombreux.

* * *

Il nous fait plaisir d'apprendre que Mme O. Paquin, de notre paroisse, qui a subi une grave opération, il y a quelque temps, est en bonne voie de rétablissement.

* * *

On nous apprend que M. Hermas Desrochers, fils de M. A.-B. Desrochers, de notre paroisse, est gravement malade. Nous formons des voeux pour sa guérison.

* * *

Baptisé, dimanche dernier, Théodore, fils de Marie Fabro et de Amélia Lizzie, de notre paroisse. Parrain et marraine: Eugène Fabro et Guildo Dalpos.

* * *

Mariages célébrés dans notre église, cette semaine:

Mlle Amélia Laplante, de cette paroisse, à M. Louis-Edmond Noël, de la Saskatchewan.

Mlle Cécile Laurence à M. Frédéric Vermette, tous deux de notre paroisse.

TROIS CHOSES ESSENTIELLES

Quand vous avez besoin d'un remède, trois choses essentielles doivent déterminer votre choix. Les ingrédients de ce remède doivent être de ceux que la science médicale reconnait des plus effectifs. Ils doivent avoir toutes la pureté possible et être préparés de façon à donner toutes les garanties possibles, d'efficacité. Troisièmement, le prix doit en être raisonnable, surtout quand le haut coût de la vie nous oblige à la plus stricte économique. Les remèdes de Triner possèdent ces trois choses essentielles et voilà pourquoi ils sont si populaires auprès de milliers de gens qui demandent à leur pharmacien les remèdes de Triner: l'Elixir Américain de Vin Amer de Triner dans les cas de constipation, d'inappétence, de maux de tête, de nervosité ou autres affections provenant du dérangement de l'estomac; le Liniment de Triner dans les cas de rhumatisme et de douleur neuralgique, de foulures, de contusions; le Sédatif contre la toux de Triner dans les cas de rhume, de toux, etc. Les remèdes de Triner soulagent toujours rapidement. Joseph Triner Company, 1333—43, avenue Ashland Sud, Chicago, Ill.

Autour de la Ferme

Si nous voulons durer et survivre au Canada, si nous voulons devenir un facteur économique, de plus en plus important, il importe que tous fassent leur la parole de Mgr Labelle, le grand colonisateur: "Emparons-nous du sol".

LE MELILOT.

Les fourrages prennent une importance capitale dans la culture manitobaine. Ils constituent le fond de l'industrie laitière et leur récolte offre souvent un excellent moyen de détruire les mauvaises herbes et d'améliorer sensiblement nos terres.

Le dernier numéro de la Gazette Agricole nous apporte le résultat d'expériences récentes au Manitoba. Nous intéresserons certainement nos lecteurs en le leur communiquant.

La première expérience porte sur le mélilot dans l'ensilage, la seconde, sur le mélilot blanc dans l'assolement; la troisième sur le mélilot blanc dans l'alimentation des animaux.

LE MELILOT POUR L'ENSILAGE.

"Nous avons essayé cette année de faire de l'ensilage de mélilot blanc, à titre d'expérience; la récolte a été fauchée le 30 juillet et ensilée immédiatement. Les fleurs venaient alors de tomber et les gousses se formaient. Le poids de la récolte verte à l'acre était de 14.5 tonnes. Lorsque le silo a été ouvert trois mois plus tard, l'ensilage était en parfait état et avait une odeur agréable. Les animaux l'ont consommé avec avidité. Les analyses faites par le service de la chimie du Collège d'Agriculture du Manitoba montrent que l'ensilage du mélilot blanc a la composition suivante: eau, 72.62 pour cent; matière grasse, 1.11; matière minérale, 1.61; protéine, 3.62; cellulose brute, 9.79; hydrate de carbone, 11.22 pour cent.

LE MELILOT BLANC DANS L'ASSOLEMENT.

"La place que le mélilot blanc doit occuper dans les assolements est encore une question à étudier. Le mélilot blanc a une certaine supériorité de pousse, qui fait qu'il n'entre pas bien dans un assolement. (a) Il ne pousse pas bien lorsqu'il est semé avec une plante-abri au Manitoba; il demande à être semé sur sol nu. (Nous avons essayé sans succès de le semer avec du blé et de l'avoine.) Cette année nous avons semé du mélilot entre les rangs de maïs le premier jour d'août, mais la levée a été inégale et la pousse résultante faible. Cependant cette méthode mériterait d'être étudiée plus à fond et les semailles devraient être faites plus tôt dans la saison. (b) Le mélilot ne périt pas lorsqu'il est enfoui à la charrue comme engrais vert la même saison qu'il est semé; il occupe donc la terre trop longtemps comme plante à engrais vert dans un assolement de grain. (c) Il ne commence à pousser que très tard au printemps. (d) Il exige deux saisons pour arriver à complet développement. La première saison, il fournit un peu de pacage, mais peu de foin.

"Sur les sols de la vallée de la rivière Rouge le mélilot a une pousse vigoureuse, luxuriante et grossière, mais sur les sols sablonneux et plus légers, en dehors de la vallée il produit un foin d'une qualité beaucoup plus fine. C'est peut-être la seule plante légumineuse qui réussit sur nos sols légers, et nous la considérons comme une bonne plante pour remettre en état de culture les sols appauvris et, en combinaison avec le brome inerme, pour empêcher l'action du vent sur les sols.

LE MELILOT POUR L'ALIMENTATION DES BESTIAUX.

"Nous n'avons encore cultivé sur la ferme du Collège qu'une petite quantité de mélilot blanc; nous n'avons donc eu jusqu'ici que très peu d'occasions d'en déterminer la valeur pour le pacage ou le foin.

"En 1916 nous avons fait pacager un champ contenant 5 acres de mélilot blanc, 5 acres de luzerne et 5 acres de pacages annuels—ceux-ci étaient composés d'orge et d'avoine. Vaches et moutons ont été mis sur le champ lorsque le trèfle avait environ deux pouces de hauteur. Ils y ont été laissés presque tous les jours jusqu'à la fin de juillet. Aucun d'eux—pas plus les moutons que les vaches—n'avait encore touché au mélilot à cette époque tandis qu'ils avaient brouté de près la luzerne et le pacage annuel. Le mélilot blanc a alors été coupé et converti en foin et les animaux ont été alors remis sur le champ. Ces animaux, une fois revenus sur le champ, ont brouté un peu le mélilot, mais en tous temps ils paraissaient préférer le pacage annuel et la luzerne.

"Ces essais ne donnaient pas entièrement justice au mélilot blanc, car les animaux, avant d'être mis dans le champ, n'avaient pas acquis le goût de cette plante et naturellement, une fois mis dans le pacage, ils se sont nourris de luzerne et des herbes annuelles. Ces deux plantes leur avaient fourni une ample nourriture pendant les quelques premières semaines, et après cela le mélilot était devenu très gros, amer et naturellement très peu savoureux. Si les animaux avaient été forcés, au moyen d'une clôture, de pacager sur le trèfle d'odeur au commencement, il est très probable qu'ils en auraient pris le goût.

"Le foin de mélilot a été donné l'automne suivant; mais comme il avait été coupé assez tard et qu'il avait été fortement lavé par les pluies et par le nettoyage, il n'a pas fait un aliment très succulent, et une grande partie de ce foin a été gaspillée au cours de l'alimentation."

CHEVRIER (Le Magasin Bleu)

UNE GRANDE VENTE du PRINTEMPS

Bat son plein chez *Chevrier*, le Magasin Bleu. Dix jours seulement

¶ Comme vous le savez, *Chevrier* possède les meilleurs chercheurs d'occasions dans cette ligne. Depuis des mois, ils cherchent partout des occasions. Ils en ont.

De sorte que les vêtements pour hommes et garçonnets,—complets, pardessus, impermeables, chapeaux, lingerie,—ajoutent la qualite au bas prix.

¶ Voici des monceaux d'occasions pour ceux qui veulent économiser ¶ Vous pouvez obtenir votre part si vous venez aujourd'hui

Complets de travail pour hommes

$14.85 — $16.95 — $18.95 — $21.95 — $23.95 — $28.95 — $33.95

PANTALONS POUR HOMMES

$25.95 — $4.95 — $38.95 — $5.95

PANTALONS DE QUALITE SUPERIEURE

$6.95 — $5.95 — $75.00 — $80.00

PANTALONS POUR GROS HOMMES JUSQU'A 54 DE TAILLE

Impermeables pour hommes

IMPERMEABLES PARA BRUN—Pleine longueur, collet chauffeur, toutes les coutures soutachées et cimentées. Grandeurs: 40 à 46. A cette vente ... **$8.95**

FAMEUX IMPERMEABLES BRUN PARA KENREIGN—Solides, durables, empiècement double et ventilés. Absolument imperméables. Toutes les grandeurs. A cette vente ... **$13.95**

IMPERMEABLES "TRENCH" EN TWEED—Ceinture complete, collet reversible, bas ample, grand choix de nuances et de modèles. Tous garantis imperméables. A cette vente ... **$17.95**

BEAUX IMPERMEABLES ANGLAIS, PARAMATTA ET TWEED A ENVERS SOIE—Toutes les grandeurs jusqu'à 48. Ce qu'il y a aujourd'hui de mieux au Canada. Elégants, durables et positivement imperméables. A cette vente ... **$21.75**

PARDESSUS EN EPAIS MELTON—Dos ... Genre "trench". Valeurs ... $30.00 à ... **$35.00**

SPECIAL: IMPERMEABLES

PALETOTS POUR HOMMES, CAOUTCHOUC NOIR. 5 SEULEMENT—Ce qu'il faut pour un travail pénible et pour les courses à la campagne. Grandeur: 42 seulement. A cette vente ... **$2.95**

SPECIAL
IMPERMEABLES "TRENCH" EN GABARDINE BRUNE POUR HOMMES—A ceinture. Toutes les grandeurs. A cette vente ... **$24.95**

PALETOTS CHESTERFIELD POUR HOMMES

Procurez-vous dès maintenant ce chaud manteau d'hiver. Vous en aurez besoin l'an prochain. En même temps, habillez-vous pour le printemps. Procurez-vous un de ces élégants paletots de printemps. Vous le pouvez si facilement et à si bon marché à l'occasion de cette vente du printemps.

NOIR OU GRIS—Longueur ordinaire: 47 pouces. Belle doublure serge. Grandeurs: 34 à 50. Prix: $25.00, $35.00 et ... **$40.00**

PALETOTS POUR JEUNES GENS—Nouveaux tissus et nouveaux modèles. C'est ce que vous offre ce lot. Grandeurs: 34 à 44. A cette vente ... **$28.95**

PALETOTS DE PRINTEMPS POUR JEUNES GENS—Ajustés, à ceinture, deux nuances, tweed Donegal gris et drap croisé Lovat. Incontestablement ce qui est offert de mieux au Canada. A l'occasion de cette vente ... **$18.95**

Comment vous procurer un complet

Ou un paletot, etc., aux prix de cette vente? Donnez un acompte et faites mettre de côté pour vous l'article désiré. Puis plus tard venez payer la balance.

Vous voyez que CHEVRIER cherche toujours un moyen d'aider ses amis.

ESSAYEZ CETTE METHODE — C'EST UN BON MOYEN

Ouvert le Samedi jusqu'a 10 heures

Complets pour garçonnets

$6.95 — $9.95 — $10.95 — $11.95

MEILLEURS COMPLETS D'ECOLIERS

Meilleurs complets pour garçonnets

COMPLETS A TAILLE HAUTE—Tweed à rayures prononcées. Garanti satisfaire ou sera remplacé. Poches du veston "slash". Bouffantes avec attaches Governor. 10 à 16 ans. A cette vente ... **$15.95**

COMPLETS DE QUALITE EXTRA
Un magnifique assortiment de modèles et de nuances. De $18 à ... **$38.00**

SPECIAL: COMPLET AVEC 2 BOUFFANTES—Nous nous sommes procuré une occasion tout à fait spéciale pour cette vente: un joli complet en tweed brun, à ceinture, avec poches "slash", 2 bouffantes parfaitement bien doublées. 6 à 18 ans. A cette vente ... **$12.95**

Paletots pour garçonnets

RAGLAN ET "TRENCH"—Gris et brun pâles ou foncés. Doublure complète et empiècement. Grandeurs: 10 à 18 ans. A cette vente ... **$12.95**

SPECIAL
COMPLETS POUR JEUNES GENS

COMPLETS AVEC GRAND PANTALON—Tweed quadrillé gris et vert. Veston ajusté et poches rapportées. Pantalons à coupe étroite. Un achat spécial nous permet de vous offrir ces complets. Grandeurs: 33 à 36 seulement. A cette vente ... **$15.95**

Complet et paletots pour enfants

COMPLETS BUSTER POUR ENFANTS—100 seulement. Velours bleu, tweed gris et "worsted" brun. Culotte au genou. Grandeurs: 3 à 9 ans. Choix de plusieurs différents modèles. Prix ... **$7.95**

MEILLEURS COMPLETS POUR ENFANTS, DE $9.00 A $16.00

PALETOTS POUR ENFANTS—3 à 9 ans. Différentes pesanteurs et couleurs, incluant quadrillé Shepherd et serge bleu marine. A cette vente ... **$8.95**

SPECIAL
SALOPETTES pour ENFANTS

$1.10 — $1.95 — 75c

SPECIAL POUR LES GARCONNETS

$1.95 — 40s — 25s — $1.45 — 75s — 25s

Impermeables pour garçonnets

IMPERMEABLES PARA BRUN—Toutes les coutures soutachées et cimentées. Collet chauffeur ... 14 ans. A cette vente ... **$5.95**

MEILLEURS IMPERMEABLES PARA FAON—Ceinture complète. A cette vente ... **$9.95**

IMPERMEABLES TWEED — Tout genre "trench". Plusieurs nuances de brun et de gris. Garantis imperméables. 8 à 19 ans. A cette vente ... **$12.95**

Ouvert le Samedi jusqu'à 10 heures

Là où trafiqua votre grand'père en 1872.

Chevrier

"Le Magasin Bleu"

Enseigne: ETOILE BLEUE
452 RUE MAIN.

Près du coin Main et McDermot

1920 1920

ENREGISTREMENT

des électeurs

DIVISION ELECTORALE DE CARILLON

Avis est par la présente donné que conformément aux dispositifs de "La Loi Electorale du Manitoba", il a été décidé de compléter, corriger et de reviser les Listes des Electeurs des différentes circonscriptions électorales de la province. Les dates ainsi que les endroits où se feront les demandes d'enregistrement de noms sur la liste ou la suppression de noms de cette dite liste des électeurs, ainsi que la correction des erreurs, seront comme suit:

Lundi, 3 mai, à la Cour, St-Pierre.
Mardi, 4 mai, à la Cour, St-Pierre.
Mercredi, 5 mai, à la maison de François Beinera—Lot-8-6-3E.
Jeudi, 6 mai, à la maison de Peter Wilbert Meusser—4-5E.
Vendredi, 7 mai, à la maison de Paul Barthelette—Lot 444, paroisse de Ste-Agathe.
Samedi, 8 mai, à la maison d'Auguste Beaubien—Lot 112, paroisse de Ste-Agathe.
Lundi, 10 mai, à la maison de Anne Bellerive—4-1E.
Mardi, 11 mai, à la maison de Ozias Bourgeois—St-Malo.
Mercredi, 12 mai, à la maison de William Stukoski—4-5E.
Jeudi, 13 mai, à la maison de Jacob Iwanczuk—17-5-6E.
Vendredi, 14 mai, à la maison de S.A. Blair—Village de Steinbach.
Samedi, 15 mai, à la maison de Edward Charlet—36-6-7E.
Lundi, 17 mai, à la maison de Solomon Charette—4-5E.
Mardi, 18 mai, à ou près de la maison de Jos Vandal.
Mercredi, 19 mai, à la maison de Jos [illegible]
Jeudi, 20 mai, à ou près de [illegible]

[illegible]

ENREGISTREMENT

des électeurs

DIVISION ELECTORALE LA VERANDRYE

Avis est par la présente donné que conformément aux dispositifs de "La Loi Electorale du Manitoba", il a été décidé de compléter, corriger et de reviser les Listes des Electeurs des différentes circonscriptions électorales de la province. [illegible]

[illegible]

Fait au Bureau du secrétaire-provincial, ce 19ème jour d'avril, 1920.

J. W. ARMSTRONG,
secrétaire-provincial.

1920 1920

ENREGISTREMENT

des électeurs

DIVISION ELECTORALE DE SAINT-BONIFACE

Avis est par la présente donné que conformément aux dispositifs de "La Loi Electorale du Manitoba", il a été décidé de compléter, corriger et de reviser les Listes des Electeurs des différentes circonscriptions électorales de la province. Les dates ainsi que les endroits où se feront les demandes d'enregistrement de noms sur la liste ou la suppression de noms de cette dite liste des électeurs, ainsi que la correction des erreurs, seront comme suit:

Lundi, 3 mai, mardi, 4 mai, jeudi, 6 mai, au coin de la route Ste-Marie et de la 15me Avenue.
Mardi, 4 mai, à la résidence de W. J. Poitras.
Vendredi, 7 mai; samedi, 8 mai; lundi, 10 mai, au magasin de Robert Nesbitt, bureau de poste Fort Garry.
Mardi, 11 mai, à la maison de Mme C. Dumas—St. Vital.
Mercredi, 12 mai, à la maison de pension D. C. LeClair, St. Norbert.
Jeudi, 13 mai, à la maison de Silvio Laporte, St. Norbert.

G. T. Charette, Saint-Boniface, a été nommé greffier de l'enregistrement et siégera aux dates et endroits mentionnés ci-dessus de 10 heures de l'avant-midi à midi, de 1 heure de l'après-midi à 6 heures de l'après-midi, et de 7.30 de l'après-midi à 9.30 de l'après-midi, excepté dans les villes et villages incorporés, où les heures seront de 9 heures de l'avant-midi à 9.30 heures de l'après-midi, avec intermission de 1 heure de l'après-midi à 2.30 de l'après-midi et de 6 heures de l'après-midi à 7.30 de l'après-midi.

Ceux-là seuls dont le nom n'apparaît pas sur la dernière Liste des Electeurs revisée, mais possédant les qualifications que la "Loi des Elections du Manitoba" exige pour devenir électeur, doivent venir aux séances de l'enregistrement ou de la Cour de Revision pour se faire enregistrer. [illegible]

[illegible]

J.-W. ARMSTRONG,
secrétaire-provincial.

ENREGISTREMENT

des électeurs

DIVISION ELECTORALE DE STE-ROSE

Avis est par la présente donné que conformément aux dispositifs de "La Loi Electorale du Manitoba", il a été décidé de compléter, corriger et de reviser les Listes des Electeurs des différentes circonscriptions électorales de la province. [illegible]

[illegible]

Fait au Bureau du secrétaire-provincial, ce 19ème jour d'avril, 1920.

J. W. ARMSTRONG,
secrétaire-provincial.

ENREGISTREMENT

des électeurs

DIVISION ELECTORALE KILDONAN-ST. ANDREWS [illegible]

Avis est par la présente donné que conformément aux dispositifs de "La Loi Electorale du Manitoba", il a été décidé de compléter, corriger et de reviser les Listes des Electeurs des différentes circonscriptions électorales de la province. [illegible]

[illegible]

1920 1920

Mercredi, 19 mai, à la maison de Wm Pelletier—St-Charles.

John Taylor, Headingly, Man., a été nommé greffier de l'enregistrement et siégera aux dates et endroits mentionnés ci-dessus de 10 heures de l'avant-midi à midi, de 1 heure de l'après-midi à 6 heures de l'après-midi, et de 7.30 de l'après-midi à 9.30 de l'après-midi, excepté dans les villes et villages incorporés, où les heures seront de 9 heures de l'avant-midi à 9.30 heures de l'après-midi avec intermission de 1 heure de l'après-midi à 2.30 de l'après-midi et de 6 heures de l'après-midi à 7.30 de l'après-midi.

Ceux-là seuls dont le nom n'apparaît pas sur la dernière Liste des Electeurs revisée, mais possédant les qualifications que la "Loi des Elections du Manitoba" exige pour devenir électeur, doivent venir aux séances de l'enregistrement ou de la Cour de Revision pour se faire enregistrer. Les électeurs peuvent à n'importe quel endroit mentionné ci-dessus demander leur enregistrement.

Une Cour de Revision siégera à la Salle Municipale de St-François-Xavier, jeudi, 10 juin, ouvrant à 5 heures de l'avant-midi, fermant à 5 heures de l'après-midi, avec arrêt à midi pour le dîner. Elle étudiera les demandes soumises au greffier de l'enregistrement ainsi que les demandes d'autres personnes voulant que leurs noms soient ajoutés à la Liste des Electeurs.

Fait au Bureau du secrétaire-provincial, ce 19ème jour d'avril, 1920.

J. W. ARMSTRONG,
secrétaire-provincial.

CONSULAT GENERAL DE FRANCE

Avis aux jeunes soldats de

Les jeunes gens appartenant à la classe 1920, ainsi que ceux appartenant aux classes antérieures, jusques et y compris la classe 1913, qui sont nés à l'étranger, hors d'Europe avant l'âge de 18 ans, ou qui s'y sont établis après cet âge s'ils n'ont pu pour cause d'inaptitude physique contracter l'engagement volontaire prévu par l'article 25 de la loi du 7 août 1913, *sont, en vertu de l'article 46 de la dite loi, dispensés sous certaines conditions de la présence effective sous les drapeaux (sauf en cas de mobilisation) aussi bien pour le service actif que pour les périodes de réserve.*

Afin de profiter de cette dispense et de remplir les formalités requises à cet effet, ils sont priés de se mettre *d'urgence* en communication avec le Consulat Général, 50, rue Notre-Dame-Ouest, Montréal, P. Q.

Cette disposition légale s'appliquera également aux jeunes gens des classes ultérieures, mais elle ne les dispensera pas de se faire inscrire sur les tableaux de recensement de leur classe respective et de subir la visite médicale réglementaire.

Par ordre:
L'Agent Consulaire de France,
p.i.
J.-H. Bourgouin.

A. C. J. C.

A la dernière réunion du Cercle LaVérendrye, "l'Oeuvre de la Reconstruction", de M. l'abbé Antonio Huot, et la première partie de l'encyclique *Rerum Novarum* furent les sujets d'étude.

On discuta aussi d'organisation des anciens et nouveaux et cercles ruraux.

Le R. P. Directeur nous apprend que beaucoup de colons de la Province de Québec, qui dans ces dernières années sont venus s'établir au Manitoba, étaient mécontents de l'accueil qui leur a été fait, mais que par contre tous ceux qui ont été reçus et placés par les membres du Cercle LaVérendrye étaient satisfaits.

La réunion de dimanche fut très intéressante et instructive. Il est à regretter que les membres ne soient pas rendus en plus grand nombre.

Tous sont invités pour la prochaine fois, dans quinze jours.

"Le capital et le travail", par M. Noël Bernier. Prix: 10 sous franco.—Comité de Propagande LaVérendrye de l'A.C.J.C., 39, Ave. Provencher, Saint-Boniface, Man.

Les gaz d'estomac sont dangereux

On recommande l'emploi quotidien de la magnésie pour en triompher. C'est le résultat de la fermentation des aliments et de l'acidité.

Les gaz d'estomac, accompagnés d'une sensation de gonflement après les repas, sont une preuve quasi certaine de la présence d'un excès d'acide hydrochlorique, donnant naissance à l'indigestion acide. Les estomacs acides offrent du danger parce que l'excès d'acide cause de l'irritation aux parois délicates de l'estomac. Il s'en suit souvent de la gastrite et autres ulcères dangereux de l'estomac. La nourriture qui fermente et surit crée dans l'estomac des gaz qui le détendent et nuisent au fonctionnement normal des organes internes vitaux, souvent au bon fonctionnement du coeur.

C'est la pire des folies que de négliger ce mal ou de ne le traiter qu'à l'aide de ces digestifs ordinaires qui ne neutralisent aucunement l'effet désastreux des acides dans l'estomac. Procurez-vous plutôt d'un pharmacien quelques onces de bisurate de magnésie et prenez-en une cuillerée à thé dans le quart d'un verre d'eau immédiatement après les repas. Cela chassera les gaz, les gonflements, rendra la nourriture douce, neutralisera l'excès d'acide, préviendra sa formation. Il n'y aura plus ni acidité, ni douleur. Le bisurate de magnésie (en poudre ou en pastilles, mais jamais en lait) ne nuit pas à l'estomac, ne coûte que peu et constitue la meilleure sorte de magnésie que l'on puisse employer pour l'estomac. Des milliers de personnes l'emploient après leurs repas et n'ont plus aucune crainte d'indigestion.

Rothman Booksellers & Publishers, 850 rue Main, Winnipeg.

PETITES ANNONCES

Tarif: 1½ sou par mot. Minimum: 35 sous par insertion. Le paiement doit toujours accompagner la copie de l'annonce.

SAINT-BONIFACE

Pour l'amour du ciel, un peu plus de français!

Celui qui parcourt certaines rues de Winnipeg se rend compte en peu de temps qu'il y a au pays, des Polonais, des Ruthènes, des Hongrois et des Juifs. L'enseigne ou l'affiche des vitrines l'en avertit, non seulement par l'étrangeté des noms de personnes mais par l'indication du commerce qu'on y fait dans une langue caractéristique. De sorte qu'un visiteur qui sait son histoire pourrait à bon droit s'étonner de ne découvrir, à ces indices, aucun Canadien-français.

"Traversez la rivière", pourra lui dire quelque plaisant, "c'est là qu'ils sont parqués, les Canadiens-français".

Imaginez donc la déconvenue de cet étranger, cherchant peut-être des compatriotes et restant interloqué devant des enseignes telles que celles-ci: Un tel, *Butcher*; ailleurs, "*Auto livery*"; "*Drugs*"; "...*Candy Kitchen*", pourtant précédé d'un nom français auréolé de gloire; il verrait aussi que nous avons un "*City Meat Market*", deux buanderies, "*St. Boniface Laundry*" et "*Hopling Laundry*"; un "*Second-Hand Store: Stoves, Carpets*", "*Bicycles Repaired*"—et dans bien des fenêtres, l'inévitable "*For Sale*" pour les maisons à vendre, et "*To Let*" pour celles qu'on veut louer.

Par contre, il verrait d'autres enseignes à griffe française, et il en éprouverait sans doute l'impression que produisent des rayons de soleil sur la fin d'un jour d'orage; mais qui l'empêcherait de croire que ces dernières ont été placées là en vertu d'un préjugé qui se meurt et qui ne vit plus que de son antiquité.

O Canadiens-français! si seulement nous savions rester nous-mêmes et conserver ce que nous faisons profession d'aimer, notre langue, peut-être que nous finirions par nous libérer d'une "servitude volontaire" dont nous prenons trop allègrement notre parti.

Tâchons donc, une bonne fois, de reconnaître la nécessité de l'enseigne et de l'affiche bilingues qui prouveront que le français a droit de cité partout au Canada et qui provoqueront le respect de ceux qui seraient tentés de l'oublier.

* * *

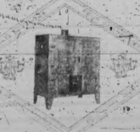
Le banquet annuel de la Chambre de Commerce de Saint-Boniface a eu lieu mercredi soir dernier, dans la salle du Petit Séminaire et sous la direction des Dames Patronesses. Près de 150 convives, tant de Winnipeg que de St-Boniface, y assistaient.

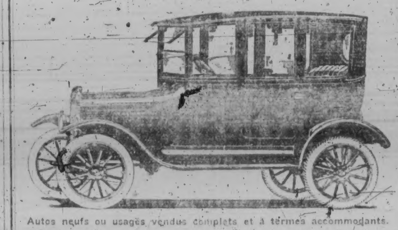
Un bon programme musical fut exécuté par M. S. Ostrow et Mlle A. Lemieux. Il y eut déclamation par L. Paik. M. J. Bourgeault occupait le fauteuil présidentiel. M. l'échevin Marion parla assez longuement passant en revue le travail de la Chambre de Commerce. Depuis 1912, époque de sa fondation, notre Chambre de Commerce a obtenu pour St-Boniface la livraison des colis par les messageries, un tarif télégraphique plus équitable, etc. Son action principale, cependant, a été de grouper tous les citoyens de Saint-Boniface. Son programme pour l'avenir consiste à développer de plus en plus Saint-Boniface.

Parlèrent, outre M. Marion: M. W.-H. Carter, président de la Chambre de Commerce de Winnipeg; le maire Sutherland, l'échevin Geo. Fisher, de Winnipeg, M. R.-L. Richardson, M.P., M. F. Dowse, M. W.-J. Wilson.

Pour que ce banquet fût parfait, il y a manqué le respect pratique du français. Nous n'avons pas entendu un mot de français, pas même dans les remerciements aux Dames Patronesses. Espérons que nos compatriotes sauront se ressaisir l'an prochain et ne pas ignorer le français. Si nous voulons qu'il soit à l'honneur, il faut l'y mettre.

* * *





A NOS MORTS

Dimanche prochain, 25 courant, à 8 heures 15 du soir, aura lieu dans la salle du Collège de St-Boniface, une grande soirée récréative, au profit de l'érection du monument aux soldats français morts au champ d'honneur. Voici le programme de la soirée:

1.—Ouverture, "La croix du mérite", M. Bléger; La fanfare LaVérendrye.

2.—Cinéma: Joffre en Alsace. L'armée française.

3.—Duo de piano: Premier mouvement du Concerto par Tschaïtowsty: 1er piano, Mlle Alma Lemieux; 2me piano, Mlle Gabrielle Mollot.

4.—Déclamation: M. J.-C. D'Auteuil.

5.—Cinéma: Scène comique.

6.—Marche: "Le Père la Victoire", Louis Ganne. La fanfare LaVérendrye.

7.—Tableau: "L'aube de la victoire": Le poilu, M. Bocquin; La victoire, Mlle S. Chauvière; L'Alsace, Mlle M. Le Goff; La Lorraine, Mlle R. Castéla. Chant: "Salut à la France", de "La Fille du Régiment", Donizetti: Mme Berthe Bretner.

8.—Trio instrumental: "Cavalleria Rusticana", Mascagni: Violon, M. Wegbecher; Alto, M. Robert Gens; Piano, M. Smith.

9.—Scène militaire: "Le Colonel du 603e à la répétition de musique": Le colonel, A. Boutal; Le chef de musique, M. Bocquin; La musique du 603e, La fanfare LaVérendrye.

10.—Cinéma.

11.—Mélange opératique (sélection L.-P. Laurendeau). La fanfare LaVérendrye.

12.—Chant patriotique: M. J. Cazenave.

13.—Croquis, Mme A. Boutal.

14.—Valse: "Miralda", Aug. Rose; La fanfare LaVérendrye.

15.—Cinéma.

16.—Comédie: "Dinanville chez Fricotinard": Dinanville, Napoléon Dupas; Fricotinard, Oswald Peuf.

17.—Sambre-Meuse, A. Turlet; La fanfare LaVérendrye.

18.—Tableau: "Le poilu victorieux": La France, Mlle R. Castéla; Le poilu, M. Bocquin.

19.—La Marseillaise, O Canada, Dieu sauve le Roi; La fanfare LaVérendrye.

Prix des places: Réservées, 75 sous; non réservées, 50 sous; enfants, 25 sous.



AUX FERMIERS

Ceux qui ont besoin de main d'oeuvre sont priés de s'adresser au Comité de Colonisation, 198, rue Aulneau, Saint-Boniface.